REGISTRE NUMERIQUE

by Publilégal

REGISTRE NUMERIQUE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de construction et d'exploitation d'un parc photovoltaïque implanté sur la commune de Lusanger

Contributions du 27/03/2023 au 28/04/2023

Rapport généré le 26/05/2023 à 11:53:38

Nombre d'avis déposés : 78

E1 - ROLLIN, Grard (DIRECTION TERRITOIRE OUEST)

Date de dépôt : Le 27/03/2023 à 16:01:34
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Enquête publique projet de parc photovoltaïque à Lusanger 44
Contribution :
Monsieur le Commissaire Enquêteur, Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie plus de 200 personnes dans le département de la Loire-Atlantique. Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.
Cordialement, Gérard ROLLIN
Chef de service commercial Eolien et Solaire
Tél. 06 61 09 09 27
gerard.rollin@colas.com COLAS FRANCE
1, rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS CEDEX
http://www.colas.com
https://twitter.com/GroupeColashttps://www.facebook.com/GroupeColashttps://www.youtube.com/channel/UCvq7LPHUiTB9Hb8oxGGMZ6ghttp://www.blog-groupecolas.com/https://www.instagram.com/groupe_colas/https://www.linkedin.com/company/colas/
Pièce(s) jointes(s) :

Blog

Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@2 - Blin Maryvonne - Plesse

Date de dépôt : Le 03/04/2023 à 15:10:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet photovoltaïque de Lusanger 44
Contribution :
Bonjour,

Il faut protéger les terres agricoles de toutes artificialisations et spéculations foncières et financières. il nous faut devenir moins consommateurs d'énergies. Utiliser les toitures et le secteur agricole n'en manque pas pour installer des panneaux photovoltaïques.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@3 - RENARD Mael - Lusanger

Date de dépôt : Le 05/04/2023 à 22:10:33
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Argument contre l'installation de la ferme agrivoltaique à Lusanger.
Contribution :
1. La production intermittente d'énergie solaire est liée à la présence du soleil et doit être compensée par des énergies pilotables, telles que le charbon et le gaz, ce qui peut entraîner une dépendance à l'importation d'électricité ou à la construction de centrales thermiques à gaz et à charbon sur le sol français qui elles n'ont rien d'écologique.

2. La construction d'une ferme solaire et d'une exploitation ovine sur des terres arables peut entraîner une utilisation abusive de ces terres arables, qui sont déjà rares et précieuses en France. Selon le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, la France a perdu 2,8 millions d'hectares de terres agricoles depuis 1960 et ce chiffre augmente chaque année.

3. La construction d'une ferme solaire et d'une exploitation ovine sur des terres arables peut avoir des répercussions sur la biodiversité locale, en détruisant les habitats naturels et les écosystèmes locaux déjà présent. Selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), 30 % des espèces animales et végétales de France sont menacées d'extinction les travaux d'aménagement et de constructions nécessaires gêneront bruits, pollution, trafique humain et de véhicule qui perturberont la vie de nombreuses espèces que protégé que l'on retrouve dans nos bocage (salamandres de feu, hérissons, buses variable, chouettes effraies, couleuvres, vipères et de beaucoup d'autres espèces)

4. La production agricole française est en difficulté et les éleveurs français survivent en énorme partie grâce aux aides européennes en raison de la concurrence déloyale des autres pays et des traités de libre-échange imposés par cette même Union européenne. Selon le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le revenu moyen des agriculteurs en France s'élevait à moins de 19 000 euros par an en 2020. L'installation d'une ferme solaire et d'une exploitation ovine pourrait accroître la dépendance des éleveurs français aux aides publiques et privé, tout en créant une concurrence entre les agriculteur et les producteurs d'énergie solaire pour l'utilisation des terres arables. Selon la Commission européenne, les aides publiques à l'agriculture en France s'élèvent à 9,5 milliards d'euros par an. il s'agit de rentre nos agriculteur et éleveur indépendant, pas de leurs passer une nouvelle longe autour du coup les soumettant au lobby et au aides d'entreprise étrangère.

5. L'entreprise allemande AboWind, qui est à l'origine de ce projet, va capturer les aides publiques destinées à promouvoir l'indépendance énergétique française (cherché l'erreur). Cette même Allemagne qui à coup de lobbying et de jeu politique empêche la France depuis des décennies de développer son parc nucléaire (cout du nucléaire 49€/MWh, cout du solaire 142€/MWh) pour maintenir un cout de l'énergie relativement élevé en France. Ce qui permet à l'Allemagne de maintenir un cout de l'énergie comparativement bas et d'attirer toujours plus d'entreprise sur son sol tout en décourageant les entreprises qui pourrait s'installer en France mais ne le font pas à cause d'un coup de l'énergie trop élevé ce qui participe à la désindustrialisation de notre pays et à une balance commerciale toujours plus déficitaire.

6. L'installation de panneaux solaires sur des terres arables françaises permettra à l'Allemagne de capturer une partie des capitaux générés, tandis que la France deviendra dépendante d'une entreprise étrangère pour sa production d'énergie. Selon l'Agence Internationale de l'Énergie, la part de l'Allemagne dans la production mondiale de panneaux solaires est de 9,2 % en 2021, tandis que la part de la France est de 0,5 % seulement.

8. La production de panneaux solaires nécessite l'utilisation de matériaux rares et polluants, tels que le silicium, le cadmium, aluminium et le plomb) qui ont des impacts environnementaux considérables. Selon une étude publiée dans la revue Environmental Science and Technology en 2016, la production d'un panneau solaire nécessite en moyenne entre 1 000 et 2 500 kWh d'énergie, ce qui correspond à la production de 20 à 50 barils de pétrole. De plus, la production de panneaux solaires est largement concentrée en Chine, qui est le premier producteur mondial avec 75 % de la production en 2021 et qui ne respect pas les même droit du travail ni même norme environnementale que nous. Cela signifie que l'installation d'une ferme solaire en France ne contribue pas nécessairement à l'indépendance énergétique du pays, mais peut plutôt renforcer la dépendance aux importations de

panneaux solaires étrangers.

9. L'installation d'une ferme solaire sur des terres arables peut modifier l'albédo, c'est-à-dire le pouvoir réfléchissant, du sol. Les panneaux solaires ont une faible réflectivité, tandis que les sols végétalisés ont un albédo élevé. Par conséquent, l'installation de panneaux solaires peut entraîner une augmentation de l'absorption de chaleur par le sol, ce qui peut modifier les processus écologiques locaux, tels que la croissance des plantes et la disponibilité de l'eau. Selon une étude publiée dans la revue Environmental Science and Technology en 2017, l'installation de panneaux solaires sur des terres agricoles peut réduire la production future de cultures de 4 à 34 % en fonction du type de culture et de la localisation géographique, tout en participant activement au réchauffement en augmentant la quantité de rayonnement solaire absorbé.

10. L'installation d'une ferme solaire peut avoir des conséquences négatives sur la santé des animaux d'élevage, tels que les ovins, qui seront élevés à proximité des panneaux solaires. Les panneaux solaires émettent un rayonnement électromagnétique (REM) qui peut affecter la santé des animaux et leur bien-être. Selon une étude publiée dans la revue scientifique Environmental Research en 2020, les panneaux solaires peuvent émettre des niveaux de rayonnement électromagnétique allant jusqu'à 1,2 milliwatt par centimètre carré, ce qui peut entraîner des modifications physiologiques et comportementales chez les animaux, telles que des changements dans le rythme circadien, le taux de cortisol et le comportement alimentaire.

11. De plus, la présence proche d'éoliennes sur les terrain envisagé peut avoir des effets stroboscopiques sur les animaux, c'est-à-dire des effets liés aux ombres intermittentes créées par les pales tournantes coupant les rayons du soleil. Ces effets peuvent affecter leur comportement et leur santé, et ont été associés à des cas de maladies chez les animaux, tels que la maladie du vacillement chez les bovins et ovins. De plus la rotation des pales d'éoliennes génère également des infrasons, c'est-à-dire des ondes sonores de basses fréquences qui ne sont pas perceptibles par l'oreille humaine, mais qui peuvent avoir des effets néfastes sur les animaux, tels que des troubles du comportement et du sommeil. Selon une étude publiée dans la revue scientifique PLOS One en 2018, les infrasons générés par les éoliennes peuvent affecter les ovins et les bovins et peuvent entraîner une réduction de leur taux de croissance, ainsi que des fausses couches et des comportement agressif ou inhabituel. Il est aussi maintenant reconnu que l'abrasion du vent sur les pales d'éolienne arrache fibres de verre, carbone et résine qui constituant les pales, et ce sous forme de micro particule qui tombent sur le sol à des kilomètres à la ronde et sont ainsi ingérés par les animaux paissant à proximité.

Ces perturbations du bien être animal et la pollution de leurs environnement vont à l'encontre de la chartes du label bio. Et, il me semble, que tout éleveur portant attentions au bien être de ses bêtes chercheraient à les tenir loin d'installation photovoltaïque ou éolienne une fois pris connaissance de ses fait qui sont documentés et scientifiquement avérés.

Et pour finir Ce n'est pas les hangar agricoles, les toit d'entreprise, les toit de grande surface et autre hangar commerciaux, qui manquent dans la région et qui eux sont déjà battis et peuvent recevoir des panneaux. Pourquoi chercher à artificialiser plus de sol quand des espaces existe déjà ? Pourquoi vouloir défigurer nos campagne pour des "solutions" qui n'en sont pas tant leurs apport en énergie sont négligeable, il faudrait donc couvrir de panneaux solaires une surface de 5.000.000.000 m2 (en comptant 100 kWh/m²) soit 5.000 km² environ pour assurer la production française d'électricité. Sachant que La production française d'électricité a été de l'ordre de 510 TW.h

Pièce(s) jointes(s) :

Document : observation personnelle a prendre en compte mais à ne pas afficher svp.pdf, page 1 sur 1

Ce qui suit n'a pas vocation à être affiché svp, mais est une obsevation personnelle que je me sens obligé de faire moralement parlant. Il ne s'agit pas de nuire à l'honneurs d'un tier mais bien au contraire de penser à sa sécurité et son bien être Merci d'avance :

j'ai rencontré et parlé à monsieur G. G. (propriétaire et/ou gestionnaire des terres qui accueilleraient le projet) plusieurs fois, celui-ci m'a avouer souffrir de crise d'épilepsie fréquentes (fortement dommageable cérébralement) et de " gros troues de mémoire". Ce monsieur ne se souvient souvent plus des conversations passées, ni des gens qu'il a rencontré, ni avec qui il a échangé, et répète sans cesse les mêmes histoires sur sa maladie, le traitement de son cancer et son projet et reviens toujours en boucle sur la phrase "et toi ça te gène pas les panneaux hein ?" même après 1h30 de discussion sur le sujet. Il semble souffrir de très sérieux troubles de la mémoires et de la concentration ce qui pourrait altéré ses capacités de jugement et de décisions, troubles qui pourraient se rapprocher d'une forme de démence sénile. Ce monsieur pourrait être vulnérable sur le plan psychique. Si cela s'avérait, il apparaitrait comme un abus de faiblesse de lui faire signé quelques documents que ce soit par la société Abowind quant à la concession de ses terres. Rappelons que l'abus de faiblesse est un délit qui peut entraîner une peine de 3 ans d'emprisonnement et 375 000 euros d'amende. D'après le site "pour les personnes âgés" du gouvernement " Dans la loi, l'abus de faiblesse se traduit comme le fait de profiter de la vulnérabilité d'une personne en vue de l'inciter à faire, ou ne pas faire, des actes qui auront des conséquences préjudiciables pour elle-même. L'auteur d'un abus veut généralement profiter de la vulnérabilité de sa victime pour en obtenir de l'argent ou des biens. Les personnes âgées peuvent en être victimes dans le cadre de démarchages ou dans des situations liées à la gestion de leur patrimoine.". Je me vois dans l'obligation moral de vous faire part de mon observation, sans vouloir rentré dans la diffamation n'étant pas soignant (juste quelqu'un qui a accompagné des personnes de sa famille souffrant de trouble similaire). Ceci ne sont que des observations et de supposition soulevés avec bienveillance et ne peuvent être assimilé à de la diffamation.

Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@4 - RENARD mael - Lusanger

Date de dépôt : Le 05/04/2023 à 22:22:41
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Argument contre l'installation de la ferme agrivoltaique à Lusanger.
Contribution :
1. La production intermittente d'énergie solaire est liée à la présence du soleil et doit être compensée par des énergies pilotables, telles que le charbon et le gaz, ce qui peut entraîner une dépendance à l'importation d'électricité ou à la construction de centrales thermiques à gaz et à charbon sur le sol français qui elles n'ont rien d'écologique.

2. La construction d'une ferme solaire et d'une exploitation ovine sur des terres arables peut entraîner une utilisation abusive de ces terres arables, qui sont déjà rares et précieuses en France. Selon le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, la France a perdu 2,8 millions d'hectares de terres agricoles depuis 1960 et ce chiffre augmente chaque année.

3. La construction d'une ferme solaire et d'une exploitation ovine sur des terres arables peut avoir des répercussions sur la biodiversité locale, en détruisant les habitats naturels et les écosystèmes locaux déjà présent. Selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), 30 % des espèces animales et végétales de France sont menacées d'extinction les travaux d'aménagement et de constructions nécessaires gêneront bruits, pollution, trafique humain et de véhicule qui perturberont la vie de nombreuses espèces que protégé que l'on retrouve dans nos bocage (salamandres de feu, hérissons, buses variable, chouettes effraies, couleuvres, vipères et de beaucoup d'autres espèces)

4. La production agricole française est en difficulté et les éleveurs français survivent en énorme partie grâce aux aides européennes en raison de la concurrence déloyale des autres pays et des traités de libre-échange imposés par cette même Union européenne. Selon le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le revenu moyen des agriculteurs en France s'élevait à moins de 19 000 euros par an en 2020. L'installation d'une ferme solaire et d'une exploitation ovine pourrait accroître la dépendance des éleveurs français aux aides publiques et privé, tout en créant une concurrence entre les agriculteur et les producteurs d'énergie solaire pour l'utilisation des terres arables. Selon la Commission européenne, les aides publiques à l'agriculture en France s'élèvent à 9,5 milliards d'euros par an. il s'agit de rentre nos agriculteur et éleveur indépendant, pas de leurs passer une nouvelle longe autour du coup les soumettant au lobby et au aides d'entreprise étrangère.

5. L'entreprise allemande AboWind, qui est à l'origine de ce projet, va capturer les aides publiques destinées à promouvoir l'indépendance énergétique française (cherché l'erreur). Cette même Allemagne qui à coup de lobbying et de jeu politique empêche la France depuis des décennies de développer son parc nucléaire (cout du nucléaire 49€/MWh, cout du solaire 142€/MWh) pour maintenir un cout de l'énergie relativement élevé en France. Ce qui permet à l'Allemagne de maintenir un cout de l'énergie comparativement bas et d'attirer toujours plus d'entreprise sur son sol tout en décourageant les entreprises qui pourrait s'installer en France mais ne le font pas à cause d'un coup de l'énergie trop élevé ce qui participe à la désindustrialisation de notre pays et à une balance commerciale toujours plus déficitaire.

6. L'installation de panneaux solaires sur des terres arables françaises permettra à l'Allemagne de capturer une partie des capitaux générés, tandis que la France deviendra dépendante d'une entreprise étrangère pour sa production d'énergie. Selon l'Agence Internationale de l'Énergie, la part de l'Allemagne dans la production mondiale de panneaux solaires est de 9,2 % en 2021, tandis que la part de la France est de 0,5 % seulement.

8. La production de panneaux solaires nécessite l'utilisation de matériaux rares et polluants, tels que le silicium, le cadmium, aluminium et le plomb) qui ont des impacts environnementaux considérables. Selon une étude publiée dans la revue Environmental Science and Technology en 2016, la production d'un panneau solaire nécessite en moyenne entre 1 000 et 2 500 kWh d'énergie, ce qui correspond à la production de 20 à 50 barils de pétrole. De plus, la production de panneaux solaires est largement concentrée en Chine, qui est le premier producteur mondial avec 75 % de la production en 2021 et qui ne respect pas les même droit du travail ni même norme environnementale que nous. Cela signifie que l'installation d'une ferme solaire en France ne contribue pas nécessairement à l'indépendance énergétique du pays, mais peut plutôt renforcer la dépendance aux importations de

panneaux solaires étrangers.

9. L'installation d'une ferme solaire sur des terres arables peut modifier l'albédo, c'est-à-dire le pouvoir réfléchissant, du sol. Les panneaux solaires ont une faible réflectivité, tandis que les sols végétalisés ont un albédo élevé. Par conséquent, l'installation de panneaux solaires peut entraîner une augmentation de l'absorption de chaleur par le sol, ce qui peut modifier les processus écologiques locaux, tels que la croissance des plantes et la disponibilité de l'eau. Selon une étude publiée dans la revue Environmental Science and Technology en 2017, l'installation de panneaux solaires sur des terres agricoles peut réduire la production future de cultures de 4 à 34 % en fonction du type de culture et de la localisation géographique, tout en participant activement au réchauffement en augmentant la quantité de rayonnement solaire absorbé.

10. L'installation d'une ferme solaire peut avoir des conséquences négatives sur la santé des animaux d'élevage, tels que les ovins, qui seront élevés à proximité des panneaux solaires. Les panneaux solaires émettent un rayonnement électromagnétique (REM) qui peut affecter la santé des animaux et leur bien-être. Selon une étude publiée dans la revue scientifique Environmental Research en 2020, les panneaux solaires peuvent émettre des niveaux de rayonnement électromagnétique allant jusqu'à 1,2 milliwatt par centimètre carré, ce qui peut entraîner des modifications physiologiques et comportementales chez les animaux, telles que des changements dans le rythme circadien, le taux de cortisol et le comportement alimentaire.

11. De plus, la présence proche d'éoliennes sur les terrain envisagé peut avoir des effets stroboscopiques sur les animaux, c'est-à-dire des effets liés aux ombres intermittentes créées par les pales tournantes coupant les rayons du soleil. Ces effets peuvent affecter leur comportement et leur santé, et ont été associés à des cas de maladies chez les animaux, tels que la maladie du vacillement chez les bovins et ovins. De plus la rotation des pales d'éoliennes génère également des infrasons, c'est-à-dire des ondes sonores de basses fréquences qui ne sont pas perceptibles par l'oreille humaine, mais qui peuvent avoir des effets néfastes sur les animaux, tels que des troubles du comportement et du sommeil. Selon une étude publiée dans la revue scientifique PLOS One en 2018, les infrasons générés par les éoliennes peuvent affecter les ovins et les bovins et peuvent entraîner une réduction de leur taux de croissance, ainsi que des fausses couches et des comportement agressif ou inhabituel. Il est aussi maintenant reconnu que l'abrasion du vent sur les pales d'éolienne arrache fibres de verre, carbone et résine qui constituant les pales, et ce sous forme de micro particule qui tombent sur le sol à des kilomètres à la ronde et sont ainsi ingérés par les animaux paissant à proximité.

Ces perturbations du bien être animal et la pollution de leurs environnement vont à l'encontre de la chartes du label bio. Et, il me semble, que tout éleveur portant attentions au bien être de ses bêtes chercheraient à les tenir loin d'installation photovoltaïque ou éolienne une fois pris connaissance de ses fait qui sont documentés et scientifiquement avérés.

Et pour finir Ce n'est pas les hangar agricoles, les toit d'entreprise, les toit de grande surface et autre hangar commerciaux, qui manquent dans la région et qui eux sont déjà battis et peuvent recevoir des panneaux. Pourquoi chercher à artificialiser plus de sol quand des espaces existe déjà ? Pourquoi vouloir défigurer nos campagne pour des "solutions" qui n'en sont pas tant leurs apport en énergie sont négligeable, il faudrait donc couvrir de panneaux solaires une surface de 5.000.000.000 m2 (en comptant 100 kWh/m²) soit 5.000 km² environ pour assurer la production française d'électricité. Sachant que La production française d'électricité a été de l'ordre de 510 TW.h
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@5 - Crossouard Elodie - Sion-les-Mines

Date de dépôt : Le 06/04/2023 à 01:18:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Alliance énergétique et élevage ovin.
Contribution :
Bonjour,

Nous éleveurs ovins de sion les mines sommes ravis de pouvoir apporter notre point de vue sur le projet.

Installé sur la communes de sion les mines depuis 2008,

550 brebis sur 120 ha en agriculture biologique, nous avons toujours souhaité faire partie d'un système cohérent et écologique.

Pour ce faire nous commercialisons les agneaux en circuit court, et au magasin du secteur, HyperU chateaubriant, super U nozay, les biocoop de l'aglomération Nantaise, et les magasins Chlorophylle.

Nous travaillons avec des partenaires locaux en amont et en aval de notre système.

Nous essayons d'arriver à une autonomie alimentaire pour notre troupeau, 750 agneaux vendus, 150 agnelles de reproduction gardées pour le renouvellement par an. Mais la réalité du changement climatique est bien là, nous éleveurs, subissons les dommages direct de ce fléau :

*Le stress termique fait que les brebis ont de plus en plus de mal à maintenir un bon état physiologique, diminution du taux de fertilité(impact sur les résultats technique et économique)

* Les stocks de fourrage sont de plus en plus mediocre, difficile d'atteindre la quantité et la qualité suffisante pour une année complète.

En 2008 lorsque l'on a developpé le troupeau existant pour deux revenus, impossible de trouver un hectare de terre sur ma commune, j'ai du saisir l'opprtunité de prendre 11 hectares à soudan et 10 ha à St julien (terre en lien famillial direct), avec un îlot de 10 hectares à moisdon la rivière déjà historiquement dans la ferme depuis 15 ans, on se retrouve donc avec 3 îlots à 30 km du site.

Je prend cette option, je peux faire des céréales au loin et subvenir au besoin alimentaire de mon troupeau, je trouverais sans doute une opportunité les années passant.

Mais il n'en ai rien, passé 5 ans vous n'êtes plus J.A(jeune agriculteur) et donc dans une grande majorité des cas, plus prioritaire sur le foncier disponible.

Et voilà un point noir de notre système, mauvais bilan carbone, mauvais rendement, frais de mécanisation énorme (car on priviligie des rotations longues sur le parcellaire éloigné très souvent en culture, on priviligie le paturage au plus près de la bergerie)

Le projet Agri photovoltaîque de lusanger est enfin une chance d'accéder à du foncier à notre porte! Et non pas pour en avoir plus, non, il nous permettrais en premier lieu de laisser à disposition les terres les plus loin de la ferme aux agriculteurs du secteur.

On à étudié le projet, les conditions sont réunies :

*le propriétaire à signé un contrat, il n'y aura aucun abattage d'arbres, aucune haies arrachées, sur les 19.99 ha seulement 5.27 ha soit 26.35 % seront utuilisés en surface projetée des modules, montés sur des pieux en bois (0 béton).

*Il n'y a aucun enjeu paysager, aucune pollution auditive, électrique ou magnétique.

*Pour les deux hameaux les plus proches des haies bocagères seront plantées devant l'existant.

*Etant moi même formée à la géobiologie il était une évidence que nous avons déjà fais une étude,

pour le bien de la population, de l'environnement et de nos animaux. Les mesures effectués sur les panneaux indique qu'il dégage très peu d'ondes mais sont composés de silicium, élémements qui capte tout autant les photons que l'émission perturbatrice des courants telluriques. (failles sèche, eau...etc). L'intervention d'un géobiologue expérimenté sur le parc est pévu à la mise en place du système.

*D'après une étude de l'INRA sur un parc de la nièvre un lot d'agneaux élevés sous les panneaux ont pris + 3 kilos que ceux élevés sans, car la pousse de l'herbe est 125 à 200% supérieure à celle en pleine lumière!

*Le parc offrirait alors un intérêt indéniable pour le bien être de nos animaux, (ombre l'été, et pour l'hiver abris lors des précipitations)

*Point très important que j'ai soulevée lors de la présentation en CDPNAF : LA SECURITE, mais on m'a gentillement répondu que de ce faire voler un vingtaine d'animaux par an ce n'était pas un critère recevable ! On se fait piller nos troupeaux depuis plus de 5 ans, en moyenne 20 à 30 bêtes par an volés dans nos champs et batiments, et que ce n'est le problèmes de personnes!

Des années que je n'ai pas dormi une nuit complète, pas une nuit sans les alertes de mes caméras.

Les rondes de nuit effectuées pendant les périodes critique pour protéger notre travail, le coût faramineux des systèmes de sécurité mis en place, voilà la persepective de l'élévage ovins en loire atlantique à CE JOUR! Qui est capable de vivre dans de telles conditions?

Même mes enfants décroche de la passion du métier à cause de se fléau, le parc pourrais ENFIN nous garantir une securité pour nos brebis grace à une vidéo surveillance.

L'attraction du métier n'est plus là depuis des années, l'élevage ovin est en nette regression, -40000 brebis en dix ans dans notre région (- 32% contre 23% en national)

*Ce projet représente une forte attractivité pour la pérenité de notre élevage, et quand j'entend depuis des années sur notre projet " artificialisation des terres" , (nerf de la guerres de nos Syndicats agricole), il faut savoir qu'il n'y a plus de bovins sur ces terres depuis une quinzaine d'années, et que les prairies y sont exploitées pour une fauche par an.

*Le parc peut produire 14294 MWh/an soit l'équivalent de la consommation moyenne tous types de logements et chauffages confondus de 6305 habitants/3149 foyers, ce qui représente 6 fois la commmunes de lusanger !

*Notre volonté est d'y semer des prairies multi espèce graminées/légumieuses, en devellopant un pastoralisme local, nous permettant de combiner une productivité alimentaire, énergétique et végétale, et enfin d'amélioré notre bilan carbone.

Je tiens à remercier les propriétaires du foncier, un couple d'agriculteur respectable dont l'un à été victime d'un cancer des pesticides sans avoir lui même utilisé de substance chimique, (d'où la naissance du projet)

Ils ont été malmenés par certains individus à la naissance du projet qui leur tient à coeur, en cohérence avec leurs convictions environnementales .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@6 - Josset Marine - Sion-les-Mines

Date de dépôt : Le 06/04/2023 à 10:44:50
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Agrivoltaïsme à Lusanger, un projet inadapté
Contribution :
Ce projet ne me parait pas en adéquation avec les besoins du territoire et environnementaux qui se posent aujourd'hui pour les raisons suivantes :

-Il provoque de part le prix proposé aux propriétaires des terres, une difficulté pour les paysans à accéder au foncier (explosion des prix).

-Le fonctionnement des conventions pour la mise en place d'un bail des terres, résiliable à tout moments, renforce la précarité des paysans.

-Les toits et zones déjà artificialisées pourraient être utilisées pour la pose de ces panneaux afin de ne pas affecter la biodiversité des terres agricoles.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@7 - Souti Antoine - Sion-les-Mines

Date de dépôt : Le 06/04/2023 à 12:05:40
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Agrivoltaïsme à Lusanger: fausse bonne idée!
Contribution :
L'agrivoltaïsme en développement actuellement est mis en avant pour répondre aux enjeux énergétiques et climatiques de demain. Une fausse bonne idée car elle se heurte à diverses problématiques sociales et environnementales:

- La mise en concurrence de l'agriculture face à la production d'énergie. Risque d'une augmentation des fermages ou d'une rétention des terres par les propriétaire dans l'attente d'un projet agrivoltaïque beaucoup plus rémunérateur qu'un fermage agricole.

- Une vocation de la terre non réversible. Il sera impossible de cultiver un champs de panneaux photovoltaïques ou de faire pâturer d'autres animaux que des ovins si cela n'a pas été prévu.

- Défavorable à la biodiversité. Les panneaux solaires sont incompatibles avec un dense maillage bocager qui apporte (tout en autant, voir plus) ombrage et production d'énergie sans compter ses autres intérêts pour la faune et la flore, l'infiltration de l'eau, captation de CO2...

- Les panneaux photovoltaïques sont une bonne idée sur les toits, les parkings ou autres lieux déjà urbanisés à proximité des zones ou le besoin électrique est important. La perte sur réseau est à prendre en considération pour réduire notre besoin énergétique.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@8 - HEAS Sébastien - Ligné

Date de dépôt : Le 06/04/2023 à 21:23:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Soutien au projet
Contribution :
Que veulent les citoyens,une énergie à base du nucleaire ou une énergie renouvelable

Ce principe permettra aussi un produit agricole local

Alors que tout le monde réagisse avec un minimum de bon sens

Un grand oui à ce projet
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@9 - JP - Derval

Date de dépôt : Le 11/04/2023 à 19:35:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet :les autorités compétentes ont déjà donné leurs avis sur ce projet. (défavorable)
Contribution :
En parcourant ce registre numérique on peut voir que les autorités compétentes ont déjà donné leurs avis sur ce projet.

-La chambre d'agriculture a émis un avis défavorable à ce projet au 15/11/2021

-La direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement a émis un avis défavorable à ce projet au 18/05/2022

-La direction départementale des territoires et de la mer a émis un avis défavorable à ce projet au 22/04/2022

-La commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers a émis un avis défavorable à ce projet au 03/05/2022

-L'autorité environnementale n'a pas répondu en temps à la demande entre sa sollicitation au 01 juin 2022 et la date buttoir du 03 aout 2022, sont avis est donc tacitement favorable mais il s'agirait d'avoir un réel avis de cette autorité. Surtout au vue de la proximité de la foret de Domnaiche classé ZNIEFF de type II qui est "un grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant une potentialité biologique importante".

Je ne peux que rejoindre les avis des autorités compétentes. et j'aimerai de plus attiré l'attention de monsieur le commissaire enquêteur sur cet article
https://www.legifrance.gouv.fr/ceta/id/CETATEXT000039104862

Mon avis est bien évidemment en opposition à ce projet.

Cordialement
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage :
proximité forêt de Dommaicheavis émis postérieurs à la promulgation de la loi ?
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@10 - GAEC natur'agneau Elodie - Sion-les-Mines

Date de dépôt : Le 12/04/2023 à 07:49:19
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Loi 2023-175 autorisant l'agrivoltaïque
Contribution :
Il est important de souligner que tous les avis, chambre d'agriculture, CDPNAF, DDTM, et DREAL, ont été émis avant que la loi 2023-175 fût promulguée le 10 mars 2023.

Donnant ainsi un cadre a l'agrivoltaique, la loi remet donc en cause les avis précédent.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@11 - catherine - Sion-les-Mines

Date de dépôt : Le 12/04/2023 à 13:10:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet :enquête publique
Contribution :
L' agriphotovoltaisme prévu à Lusanger c'est de l'électricité verte sans le désavantage visuel de l'éolien. Les terrains à vocation herbagere restent herbagers. La production de moutons déjà existante à proximité est de qualité et valorisée localement. Que demander mieux ?

Du biogaz peut-être ?avec des problèmes olfactifs,du digestat valorisé sur du maïs avec des incidences sur la nappe phréatique :sans doute pas pour les détracteurs de l'énergie renouvelable.

ALORS OUI À L'AGRIPHOTOVOLTAISME de LUSANGER
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@12 - Raphael - Guémené-Penfao

Date de dépôt : Le 12/04/2023 à 18:29:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet :contre
Contribution :
Beaucoup de toits d'exploitation et de hangar sont disponible pour recevoir des panneaux. Pourquoi rajouter une pollution visuel et de l'artificialisation et monopoliser des terres pour cela ?

Pour de l'ombre, pour protéger les ovins par trop grand soleil ou trop forte pluie ? Si l'enjeu est purement écologique, il sera aussi intéressant sinon plus de planter des arbres. Le bénéfice serait supérieur tant en rétention d'eau pour les sol, en gain de bio diversité (animal comme végétal) qu'en aspect visuel et préservations des campagnes. Et là on est à l'abri de toute forme de green washing.

Il faut aussi prendre en compte les pertes énormes par effets joule dû à la grande distance entre les grands centres urbains consommateur d'énergie (ou, là aussi les toits ne manquerait pas) et ce type de projet placé en campagne.

Lusanger, Guemene et toute la région est déjà envahi d'éolienne, le but serait t-il de transformer la campagne en générateur à ciel ouvert ?

Pour le solaire, mais surement pas dans nos campagne, je suis contre ce projet et aussi celui similaire de Guéméné.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage :
avis sur :utilisation des toitsartificialisation et monopolisation des terresgreen washing ?
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@13 - VAUCOULOUX ALBINE - Avessac

Date de dépôt : Le 12/04/2023 à 18:42:05
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contestation du projet qui ne permet pas le maintien de l'activité agricole sur notre territoire
Contribution :
Étant moi-même agricultrice, je m'oppose au projet agrivoltaïque sur les terres de Lusanger.

L'aménagement de ces terres agricoles va causer la perte définitive de leurs vocations agricole et nourricière; en effet a présence de brebis sous les panneaux n'est que l'arbre qui cache la forêt: l'éleveuse en place a très certainement besoin de ces terres mais pourquoi faut-il passer par des projets pharamineux pour qu'elle y ait accès?

Nous en arrivons à l'accès au foncier déjà très difficile pour certains agriculteurs: la spéculation engendrée par les projets de panneaux augmentent considérablement le prix des terres agricoles qui vont devenir inaccessibles pour des jeunes agriculteurs, alors que notre secteur est déjà en manque cruel de paysans et que de nombreuses fermes sont à transmettre. Les propriétaires fonciers voient arriver la poule aux oeufs d'or et vont faire grimper les enchères en espérant un tel projet sur leurs terres. C'est une concurrence déloyale face aux enjeux de maintien d'une réelle activité agricole sur notre territoire.

Les paysans sont toujours la variable d'ajustement lorsque les enjeux financiers apparaissent, et nous ne pouvons que laisser faire, petit Poucet face à ces entreprises qui se soucient peu du monde agricole.

Le potentiel agronomique de ces terres à Lusanger est sous-estimé dans l'étude Abowind, ce qui atteste d'une réelle méconnaissance du territoire et du monde rural. Tant que toutes les surfaces déjà imperméabilisées (parking, hangar, entreprises, etc) ne seront pas équipées de panneaux, nous ne devrions pas accepter le sacrifice de terres agricoles, au seul bénéfice de l'intérêt économique de certains entrepreneurs.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage :
demande expression face à :perte définitive de la vocation agricolela spéculation et concurrence déloyalele peu de soucis pour le monde agricole
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@14 - Francois - Sion-les-Mines

Date de dépôt : Le 12/04/2023 à 20:10:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Enquete publique
Contribution :
Le projet d'agriphotovoltaisme de Lusanger a l'avantage de privilegier l'elevage ovin qui n'est pas tres developpe en Loire atlantique et a besoin de partenariat de ce genre pour une resiliance economique.

Les moutons auront de l'abri sous les panneaux par temps froid et humide et de l'ombre l'ete (bien-etre animal). La pousse d'herbe est favorisee sous les panneaux et les agneaux ont une croissance plus rapide selon beaucoup de references (bonne productivite agricole).

Donc ce projet est pertinent et bien concu avec une double production agricole et electrique.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@15 - François - Sion-les-Mines

Date de dépôt : Le 12/04/2023 à 20:34:34
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet :enquête publique
Contribution :
Le projet d'agriphotovoltaisme de Lusanger a l'avantage de privilégier l'élevage ovin qui n'est pas très développé en Loire-Atlantique et a besoin de partenariat de ce genre pour une bonne résilience économique. les moutons auront de l'abri sous les panneaux par temps froid humide et de l'ombre l'été (bien-être animal).la pousse d'herbe est favorisée sous les panneaux et les agneaux ont une croissance plus rapide selon beaucoup de références (bonne productivité agricole).

donc ce projet est pertinent et bien conçu avec une double production agricole et électrique.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@16 - Dominique - Grand-Auverné

Date de dépôt : Le 13/04/2023 à 15:14:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Oui au projet
Contribution :
Projet en parfait osmose entre agriculture et énergie renouvelable

Inclus aussi le zéro déchet zéro traitement et préserve l'environnement

Participe à la sauvegarde de la planète. Production énergie solaire

Préserve le bien être animal

Correspond aux nouvelles loi sur l'énergie
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@17 - souti adrien - Sion-les-Mines

Date de dépôt : Le 13/04/2023 à 15:28:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet :contribution à l'enquête publique sur le projet d'agrivoltaïsme sur la commune de Lusanger (44)
Contribution :
Je m'oppose fermement à ce projet qui va artificialiser des terres agricoles qui sont nécessaires à la souveraineté alimentaire de notre région qui connait un accroissement démographique continu depuis plusieurs années. Artificialiser ces terres agricoles ne permet pas de retour en arrière pour qu'elles retournent dans le giron de l'agriculture.

En effet, il me semble que couvrir en panneaux photovoltaïques les surfaces déjà monopolisées par les grandes surfaces et leurs parkings, les plateformes logistiques, et les usines du secteur et de la région serait une réponse face aux enjeux de décarbonatation de l'énergie électrique.

En espérant que le commissaire enquêteur tiendra compte du résultat de l'enquête publique et que cette procédure obligatoire ne soit pas un simulacre de concertation comme on a pu le constater dans bon nombre de projets controversés.

cordialement
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage :
demande de réponse sur l'artificialisation et le retour en arrière pour l'agriculture
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@18 - Romain - Sion-les-Mines

Date de dépôt : Le 13/04/2023 à 20:55:02
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Un grand oui au projet
Contribution :
Un oui au projet de lusanger, il permet de combiner une production agricole locale (sur des terres à historique herbager) et une émission d'énergie verte.

Les éleveurs auront un contrat de 30ans, et les pieux en bois qui soutiennent les modules sont facilement démontable ce qui permet donc un retour aux prairies initiales par la suite.

On sait que si 1% de la surface utilisée pour l'agriculture était combinée à la production photovoltaïque, la totalité de la demande mondiale en électricité serait couverte!

Les éleveurs travaillent en bio et en circuits court depuis quinze ans à sion les mines, alors que la population leurs face confiance et qu'il puisse pérenniser leur activité et de continuer à nous nourrir !

Cordialement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage :
le 1 % ?
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@19 - Lucie - Sion-les-Mines

Date de dépôt : Le 14/04/2023 à 16:40:02
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet :OUI à ce projet !
Contribution :
Ce projet est réellement bénéfique à la commune, et aux acteurs de celle-ci. Il va permettre une production d'énergie renouvelable en plus, et fournir de la souplesse aux éleveurs.

Les terres agricoles en question, bien que convoitées par certain opposant à ce projet, préserveront leur rôle agricole, puisqu'elles bénéficieront à deux éleveurs de moutons BIO installés à proximité. Les panneaux photovoltaïques auront d'ailleurs pour but d'abriter les brebis et agneaux, tout en fournissant une énergie verte. Les animaux en pâturant dans ces prairies permettront une conservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, ce projet permettrait aux deux éleveurs de s'alléger des soucis de vols de leurs animaux dans ces parcelles puisque le parc serait protégé et sécurisé, ce qui n'est pas négligeable dans la vie quotidienne d'un éleveur.

Aussi, les panneaux photovoltaïques n'émettent pas d'ondes, ni de pollution sonore et ils ne font pas la taille d'une éolienne.

Nous sommes face à beaucoup de changements en matière de changement climatique, d'écologie et d'économie, la commune de lusanger peut avec ce projet démontrer qu'il est possible d'allier une agriculture durable et respectueuse de l'environnement avec une production d'énergie verte.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@20 - Philippe - Nantes

Date de dépôt : Le 14/04/2023 à 20:34:18
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet :opposé
Contribution :
Bien que favorable aux ENR dans certain cas, je pense qu'il est plutôt nécessaire pour les collectivités d'utiliser les espaces déjà artificialisés comme les parkings, bâtiments, hangasr et divers toits. Et surtout loin de nos campagne qui sont déjà de plus en plus envahi d'éoliennes et maintenant de fermes solaires.

De plus cela rajoutera une énorme concurrence entre l'agriculture classique et les promoteur d'énergie, ce qui risque de faire augmenter le prix des terres agricoles, et incitera les propriétaires à faire de la rétention de ces terres dans l'espoir d'un projet similaire. Si le projet est de protéger les moutons et les sols des intempérie et des potentiels changements climatiques on pourrait se tourner vers l'agro foresterie plus en accord avec des réels enjeu sur l'écologie et la biodiversité et permettant aussi de coupler plusieurs source de revenu.

Aussi la zone prévue pour cette exploitation sur Lusanger est déjà pleine d'éolienne et dans la dernière loi du 10 mars 2023 il est spécifié " Le dernier alinéa de l'article L. 515-44 du code de l'environnement est complété par une phrase ainsi rédigée : « L'autorisation environnementale tient également compte, le cas échéant, du nombre d'installations terrestres de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent déjà existantes dans le territoire concerné, afin de prévenir les effets de saturation visuelle", on rentrerai ici bien dans cette notion de saturation d'ENR dans la zone.

On voit dans le dossier non technique du promoteur que des photos montages sont proposées pour donner un aperçu de l'impacte visuel de l'installation, sur ces photos toute les haies arbre et chênes présents sont bien vert et feuillu. Mais il est évident qu'à part au plus beau du printemps les arbres et végétaux sont moins habillé, voir nu pour les feuillus et que les installation ne seront ainsi plus caché et belle et bien visible depuis les routes, chemins et les éventuelles propriétés adjacentes.

Dans ce même dossier il est aussi question de ligne à haute tension (250kwc) qui seront rajouté. dont l'impact ne sera mesuré que après acceptation de ce projet (ligne aérienne ou enterré ? étude d'impact visuel de celle-ci? d'impact écologique et sur la biodiversité, d'impact sur la santé des riverains, animaux domestique et sauvage ?).

J'ai grandi dans cette campagne et la retrouve de plus en plus dénaturer à chaque fois que j'y reviens pour voir mes proches (plusieurs fois par mois)

Mon avis va en opposition à ce projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@21 - Yoan - Grand-Auverné

Organisme : Exploitant agricole
Date de dépôt : Le 14/04/2023 à 23:19:22
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet :OUI AU PROJET
Contribution :
Très beau projet

Transition énergétique

Transition de l'agriculture

Transition de l'environnement

Et surtout un maintien d'une activité ovine grâce à ce projet qui lui apporte énormément d'avantages: la production, la sécurité, la rentabilité… 👌👏
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@22 - Renault Emmanuel - Sion-les-Mines

Date de dépôt : Le 15/04/2023 à 19:06:41
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Un grand oui au projet
Contribution :
Agriculteur en cultures bio, pas Bobo-bio, non juste agriculteur bio je suis pour ce projet en adéquation avec le fonctionnement des éleveurs orientés vers le circuit court avec le soucis du respect de l'environnement. Enfin, un beau projet qui permet de fusionner le monde industriel avec le monde agricole. Et pour connaître les terres du secteur de Sion les Mines et de Lusanger, il faut admettre que l'endroit s'y prête bien puisque ce sont des terres peu productives et peu rentables. Ce projet ne va pas nuire à la productivité de l'agriculture, nous ne sommes pas sur la qualité des terres de la plaine de Caen ou d'autres zones céréalières !! Bien au contraire, ce projet va redonner de la valeur à l'espace. Il faut bien se rendre à l'évidence, le monde agricole évolue et les fermes élevages sont de moins en moins sollicitées pour les contraintes qu'elles engendrent. L'agriculture de demain devra se diversifier pour rester rentable. La production d'énergie est une belle opportunité. C'est aussi pour cela que l'on voit de plus en plus d'éoliennes et de méthaniseurs se monter. Les panneaux photovoltaïques en font partis. Et effectivement il reste des toitures qui peuvent en recevoir mais encore faut il que les toits soient orientés plein Sud et que les tôles ne soient pas amiantées; Et puis ce sont de faible production d'énergie qui nécessite des charges de structures importantes par Kwatt/heure. Là c'est un vrai projet qui en plus va permettre aux agriculteurs de continuer l'élevage de brebis bio. Tout le monde veut de l'énergie verte et rouler en électrique mais personnes ne veux de panneaux solaires ou d'éoliennes !! C'est quoi la solution ??

Donc, vous l'aurez compris, je soutiens ce beau projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@23 - Odile - Redon

Date de dépôt : Le 16/04/2023 à 16:57:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet :avis favorable
Contribution :
Je soutiens ce projet d'intérêt collectif, en accord avec les besoins humains et prenant en compte le respect de la nature (étude de la faune et la flore réalisée). Ecologiquement responsable (recyclage à 95%, maintien de prairie biologique). Nous sommes confrontés à des changements auxquels il est nécessaire de s'adapter. C'est courageux de se lancer dans ce projet malgré les oppositions que cela soulève.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@24 - Verberckmoes Willem - Trans-sur-Erdre

Date de dépôt : Le 16/04/2023 à 20:21:42
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet :OUI AU PROJET
Contribution :
Tout mon soutien à ce projet qui a vraiment du sens, la meilleure façon de garantir la pérennité de la filière ovine dans le département.

Prairies multi espèces donc développement et respect de la biodiversité, plus d' herbe de qualité durant l' été grâce aux ombrages, un troupeau en meilleure santé. 0 m cube de béton.

Sans oublier la sécurité apportée au troupeau. Etant éleveur moi-même, j' ai subi de nombreux vols(environ 500 brebis volées et autant d' agneaux ces 12 dernières années) donc les rondes et les nuits sans sommeil je connais et ça continue. Il y a aussi les attaques de chiens(il y 3 semaines 29 brebis mortes, 25 agneaux, 90 autres mordues). Malheureusement c' est le quotidien d' un élevage de moutons aujourd'hui. Avec des parcelles entièrement sécurisées, le projet offre une protection qu' aucun éleveur de moutons ne peut se permettre.

Grâce à la diversification des revenus, ce type de projet pourrait dynamiser les installations de jeunes, inexistantes depuis des années.

La pression foncière existe déjà, ce n'est pas du fait de l'agrivoltaïsme.

Ce projet est un projet de bon sens, on produit de l'énergie et on permet la survie de l' élevage.

Un grand oui !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

E25 - Mairie de Lusanger

Date de dépôt : Le 14/04/2023 à 17:08:45
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Scan registre enquête publique
Contribution :
Bonjour, Veuillez trouver ci-joint une copie du registre de l'enquête publique. Cordialement. Christine CORNUELSecrétaire de mairieMairie de LUSANGER20 place de l'Eglise44590 LUSANGERTél. : 02.40.07.83.08Télécopie : 02.40.07.85.62Courriel : info@mairie-lusanger.fr
Pièce(s) jointes(s) :

2

Marie SAVOY Agricultrice sur la commune de Derval
le 14/04/2023

→ Je regrette que ce genre de projet ne soit pas développé en impliquant plus fortement la collectivité. Il s'agit d'une démarche privée entre une société privée et un propriétaire foncier qui souhaite rentabiliser au maximum son patrimoine ce projet ne s'intègre pas dans une démarche réfléchie de l'aménagement du territoire. Il est à noté qu'en Loire Atlantique, ~~des~~ l'asso territoire Energie 44 (Ancien SYDECA) accompagne les collectivités sur le développement de projets ENR.

→ Si l'interet Individuel pour l'exploitant Agricole est compréhensible (Bail emphytéotique, clotures contre les vols ...). Les Effets négatifs pour l'ensemble des agriculteurs du territoire me semblent largement supperieurs aux gains individuels

* Risque d'explosion du prix du foncier (Rapport de 1 à 10 entre le prix d'un fermage et la location à une société qui développe l'agrivoltaisme.
* Risque de Rétention du foncier par les propriétaires
* système Agricole figé en fonction des choix techniques au moment de l'installation de la centrale.

→ Le chiffrage du gain pour l'économie Agricole tel que présenté dans l'etude montre que le gain de valeur ajoutée à l'ha dépend uniquement du travail de l'agriculteur et n'est pas lié à l'installation agrivoltaique on pars d'un terrain agricole sous-exploité par l'exploitant précédent (1 à 2 fauche par an) à une valorisation par un agriculteur en circuit court et système paturant.

→ La protection contre le vol de Moton ne doit pas justifier le développement de ce projet. ce sont deux sujets differents.

(9) JCH

3

→ Si l'agrivoltaisme n'est pas considéré au regard de la loi comme de l'Artificialisation, pourquoi dans ce cas donne-t-il lieu à de la compensation Economique Agricole ?
Si la CUMA de Lusanger n'a pas répondu à la sollicitation du porteur du projet, cela doit nous questionner sur l'acceptation de ce projet par les agriculteurs locaux.
Il est à Noter que la CUMA de la GALOP est plus éloignée de celle de Lusanger. l'exploitant qui est concerné par le projet faisant partie de cette CUMA on peut se questionner sur la notion de conflit d'intérêt.

→ Localement, plusieurs agriculteurs jeunes installés sont en recherche active de foncier Agricol, d'autant plus qu'un certain nombre d'entre eux sont concernés par l'extension de la zone d'activité des estuaires qui les prive de foncier.
Déjà, certains agriculteurs ont été contacté par des propriétaires qui souhaitent installer des pannezux solaires (le projet de Nozay a déjà créé un précédent sur le territoire).
Le risque de rétention foncière par les propriétaires sur ce Territoire dans les mois et années à venir est réel.

Pour cette raison, je suis défavorable à ce projet qui ne sert ni la collectivité, ni les riverains, ni le monde Agricole.

Au contraire, ce projet enrichira 1 seul propriétaire et une entreprise privée en confisquant de la terre aux paysans.

(3) JCH

4

Je soussigné Nadine et Maurice URVoy habitants du village de la Guillaumière à 100 mètres du projet

Beaucoup d'oiseaux nous entourent déjà et autres nuisances deviendraient insupportables le projet est situé sur une exploitation agricole nous avons besoin de terres pour l'installer de jeunes agriculteurs, c'est pourquoi nous sommes tout à fait contre ce nouveau projet.

Nadine URVoy

URVoy

Maurice URVoy.

(4) JCH

Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

E26 - Franck Geffray

Date de dépôt : Le 17/04/2023 à 17:45:56
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Contribution à l'enquête public de Lusanger
Contribution :
En temps que éleveur ovins je me permet de contribuer à l'enquête public sur le parc photovoltaïque de Lusanger. Je trouve judicieux de produire de l'énergie couplé à une production agricole tel que des ovins sachant que l'éleveur est rétribué pour le service rendu ce qui n'est pas si fréquent.De plus en ce référent au études réalisées sur les parcs existants,il apparaît que les rendements des prairies sont supérieurs à ceux des prairies sans panneau et donc les rendements en viandes sont supérieurs.Les brebis sont moins exposées aux grandes chaleurs qui deviennent de plus en plus fréquentes.En temps que citoyen je trouve que les panneaux sur prairies encombrent peu le paysage par rapport à d'autres moyens de production,leurs mise en place et entretien doit être facilité et donc moins coûteuse que des panneaux sur les toits. Merci de m'avoir lu en espérant que puissiez en tenir compte.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@27 - declercq renan - Vallet

Date de dépôt : Le 18/04/2023 à 21:33:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet :contre projet photovoltaïque sur des terres agricole
Contribution :
contre un projet sur des terres agricoles

les nuisances visuel sont la moindre des chose face a la perte de terre arable qui ont pour but de nourrir la population

elles fixe aussi le Carbonne source du réchauffement climatique

le photovoltaïque est tres bien sur des batiments deja existant

cordialement
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@28 - Sylvain - Erbray

Date de dépôt : Le 18/04/2023 à 21:35:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Oui à ce projet
Contribution :
C’est un oui évident pour ce projet. Les énergies renouvelables font partie des enjeux majeurs de notre avenir tout comme l’alimentation. Ce projet permet de produire de l’énergie renouvelable et d’améliorer le bien être animal en maintenant les animaux à l’ombre en cas de forte chaleur et leur donne un meilleur fourrage sur une plus longue période. La productivité n’en sera qu’améliorer ce qui est déjà le cas dans les prairies agrivoltaïque existantes dans d’autres régions française ou d’autres pays. Toutes ces raisons font que ce projet doit voir le jour. Nos agriculteurs ont déjà du mal à vivre correctement en essayant de nous nourrir, évitons de leur mettre des bâtons dans les roues sur ce type de projet raisonné et raisonnable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@29 - Kohler-Lechat Arnaud et Cécile - Lusanger

Date de dépôt : Le 18/04/2023 à 21:41:35
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Les limites de l'agri-voltaisme
Contribution :
Bonjour

Je comprends très bien les différents problèmes que rencontrent les éleveurs , et notamment les éleveurs ovins . Il est quand mème à craindre que l'agri-voltaisme qui est une manne financière pour les propriétaires terriens remplace une partie de l'agriculture .

Le projet de Lusanger est de 20 ha , ce qui est entre 8 et 10 fois supérieur à ce que préconise la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique pour une exploitation agricole . Sachant qu'il y a très peu de recul sur l'impact environnemental , malgré les argument énoncés...

Je me demande que deviendront toutes ces terres plantées de panneaux photovoltaïques dans l'avenir ? Il existe tellement de terres artificialisées pour accueillir ce types de projets .

Je regrette le manque de concertation locale entre les différents usagers et habitants du territoire . (une enquête publique où les gens s'expriment individuellement ou anonymement ne vaut pas concertation) .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@30 - ÉTRILLARD mt - Plesse

Date de dépôt : Le 18/04/2023 à 21:47:06
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Parc photovoltaïque LUSANGER
Contribution :
Bonjour,

Paysanne retraitée, je suis très inquiète et m'oppose à ce genre de projet.

L'agrivoltaïsme n'est pas une solution pour faire face aux changements climatiques .Ces investissements énormes orientent les choix de production exclusivement vers ce qui est compatible avec des panneaux !!! plutôt que vers ce qui est souhaitable.

Ces installations figent le système dès le choix de pose de l'installation et rend l'exploitation intransmissible pour d'autres projets agricoles.

Les loyers offerts aux propriétaires déstabilisent complètement le marché foncier, avec des montants 10 à 30 fois supérieurs à un fermage (110€/ha vs 4000€ pour du PV). Si l'agrivoltaïsme apporte un bénéfice individuel à l'agriculteur impliqué (pas de fermage à payer, indemnité pour l'entretien de l'espace) cela se fait au détriment de toute la profession agricole qui verra le prix des terres agricoles augmenter et un phénomène de rétention du foncier par les propriétaires.

Où va-t-on produire et à quel prix ?

Quand un propriétaire foncier loue son terrain à un énergéticien via un bail emphytéotique, le paysan ou la paysanne chargé·e de l'activité agricole accède au foncier par une convention de mise à disposition (ou commodat) qui peut être résiliée à tout instant. Le régime protecteur des baux ruraux ne s'applique pas dans les cas d'agrivoltaïsme. Cette insécurité renforce la précarité des paysan.nes.

L'agrivoltaïsme est un rente foncière, attachée à la qualité de propriétaire. Les revenus sont exemptés de cotisations sociales. Ce n'est pas normal !

Le potentiel sur les toits et les zones artificialisées est supérieur à l'objectif fixé pour la production d'électricité photovoltaïque. Nous appelons à mobiliser ces ressources et à ne pas artificialiser les terres agricoles avec ces projets qui affectent la biodiversité et la capacité de production agricole plus que ne l'améliorent.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@31 - Decarre Gmh Jean Gilles - Héry-sur-Alby

Date de dépôt : Le 19/04/2023 à 10:30:30
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet :projet photovoltaïque indispensable
Contribution :
j'encourage les autorités compétentes a promouvoir et décider la mise en place de ce projet photovoltaïque.

ce projet dans le monde agricole à parfaitement sa place pour l'agricultrice responsable de la Société Nature Agneau et la valorisation sur l'environnement
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@32 - RENARD Michèle - Nantes

Date de dépôt : Le 19/04/2023 à 15:07:57
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre ces hectares de photovoltaïque
Contribution :
Non aux panneaux photovoltaïques sur des terrains agricoles.

Comment peut on installer des panneaux photovoltaïques sur des ha de terre cultivable qui sont indispensables aux agriculteurs de Lusanger ? C'est absolument inadmissible. Il y a des quantités importantes de toitures de hangars notamment ou il serait beaucoup judicieux de poser ces panneaux.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@33 - Beaufils Marc - Rennes

Date de dépôt : Le 19/04/2023 à 15:34:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Pourquoi la campagne ?
Contribution :
Il serai bien plus pertinent de placer ce genre de ferme dans les villes, sur les toits des maisons et des immeubles. Ce qui pourrait avoir tendance a faire baisser les température dans les ville. Les campagnes sont importantes pour les cultures, pour la nature, une ferme photo voltaique a pour but d'eviter l'utilisation d'energie fossile ce que j'approuve largement. Mais pas au détriment d'un autre écosystème.

Il est important de placer cette ferme solaire, mais pas a cet emplacement.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@34 - Roman - Nantes

Date de dépôt : Le 19/04/2023 à 15:55:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet :PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE
Contribution :
Non à ce projet, il serait plus sage de recouvrir les toit des bâtis existants.

De plus cela fera grandement grimper le prix du foncier agricole ce qui risque de décourager les jeunes agriculteurs qui ont déjà du mal à trouver des terres.

De plus aucune mesure de protections de la biodiversité ne semble prise pendant l'installation et l'entretien du site et les risques de destruction d'espèce ne sont pas négligeables dans ce type de prairies sauvages.

Et pour finir cette zone a déjà plus que son quota d'EnR avec de nombreuses éoliennes qui perturbent déjà le paysage et est totalement inutile puisque la france dispose déjà du nucléaire, tout aussi propre écologiquement et moins onéreux puisque déjà en place, pour répondre à ses besoins en énergie.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@35 - François - Gétigné

Date de dépôt : Le 19/04/2023 à 17:13:10
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet :PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE IMPLANTÉ SUR LA COMMUNE DE LUSANGER
Contribution :
La production agricole française est en difficulté et les éleveurs français survivent en énorme partie grâce aux aides européennes en raison de la concurrence déloyale des autres pays et des traités de libre-échange imposés par cette même Union européenne. Selon le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le revenu moyen des agriculteurs en France s'élevait à moins de 19 000 euros par an en 2020. L'installation d'une ferme solaire et d'une exploitation ovine pourrait accroître la dépendance des éleveurs français aux aides publiques et privé, tout en créant une concurrence entre les agriculteur et les producteurs d'énergie solaire pour l'utilisation des terres arables. Selon la Commission européenne, les aides publiques à l'agriculture en France s'élèvent à 9,5 milliards d'euros par an. il s'agit de rendre nos agriculteur et éleveur indépendant, pas de leurs passer une nouvelle longe autour du cou les soumettant au lobby et au aides d'entreprise étrangère.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@36 - Chapé Elie - Nantes

Date de dépôt : Le 19/04/2023 à 19:23:24
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je suis contre ce projet
Contribution :
Détruire des terres agricoles avec de l'argent issus des subventions de l'état pour assurer une rente à des propriétaires fonciers pour une source d'énergie non rentable n'est pas une pratique que j'approuve.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@37 - Florence - Héry-sur-Alby

Date de dépôt : Le 20/04/2023 à 08:29:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Parc photovoltaïque
Contribution :
A l'heure où la conscience écologique se tourne vers une électricité verte, ce projet me semble pertinent et encore plus s'il inclus la préservation d'un éco-système et la production d'une énergie renouvelable. Certains parcs solaires abritent des animaux (souvent des moutons). Ils profitent de l'ombre des panneaux, entretiennent les terrains et vivent leur vie comme si les modules n'étaient pas là.

Cette réflexion et cette proposition me semble cohérente et pertinente.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@38 - DUVOUX JACQUES HUBERT - Mésanger

Date de dépôt : Le 20/04/2023 à 17:07:19
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis favorable au projet agri-voltaïque à Lusanger
Contribution :
Il s'agit d'un projet viable entre partenaires agricoles pour pérenniser un élevage agricole traditionnel et l'économie locale par la production d'une énergie non polluante.

De plus ce projet permet de réduire notablement les intrants (engrais et produits phytosanitaires) tout en améliorant la productivité de l'élevage et en évitant des travaux détruisant des terres agricoles (comme pour l'implantation d'éoliennes gigantesques).

Enfin un partenariat cohérant et intelligeant entre professionnels agricoles liant plusieurs domaines complémentaires de façon durable et viable pour chacun.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@39 - Graziella - Sion-les-Mines

Date de dépôt : Le 20/04/2023 à 17:18:38
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet :pour le projet photovoltaïque Lusanger
Contribution :
Le caractère réversible du projet agro voltaïque de Lusanger existe bien .Les terrains ne sont pas dégradés par la présence des moutons (le mouton graisse son terrain) et surement améliorés par rapport a la situation actuelle (fauche exclusive) . La fixation des panneaux sur des piquets de bois facilite le retour a la situation initiale éventuellement au bout de 30 ans (durée du contrat constructeur) Pour ces raisons et la production locale d'électricité verte je soutient ce projet
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@40 - Olivier - Derval

Date de dépôt : Le 21/04/2023 à 11:47:44
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Transition énergétique
Contribution :
Pour à 100% étant donné le retard accumulé en projet énergétique français
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@41 - Seroux Marie-hélène - Guenrouet

Date de dépôt : Le 21/04/2023 à 14:37:31
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet :contre le projet agriphotovoltaique
Contribution :
Les loyers offerts aux propriétaires agricoles déstabilisent le marché fermier avec des montants 10 à 30 fois supérieurs à un fermage (110 euros vers 4000 euros pour du PV au sol). l'agriculteur impliqué par une installation au sol ne payera plus de fermage et aura une indemnité pour l'entretien de l'espace, au détriment de toute la profession agricole qui verra le prix des terres agricoles augmenter et ne permettra pas l'installation de jeunes ou petits paysans

L'agrivoltaîsme ne doit pas être une rente foncière et opposer propriétaire et agriculteur

La PAC a déjà fait assez de mal en divisant les agriculteurs
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@42 - Jérome - Derval

Date de dépôt : Le 21/04/2023 à 16:54:57
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet :contre
Contribution :
Le monde marche à l'envers : solaire dans les champs et jardins sur le toit des villes ? et si on remettait les choses à leurs places ?

Déjà assez de bâtiments existant pour placer ces panneaux sans polluer les campagnes.

Stop au greenwashing. Contre.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@43 - Bruno - Saint-Thual

Date de dépôt : Le 21/04/2023 à 19:16:08
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet :projet ferme photovoltaïque Lusanger et Guemene Penfao : NON
Contribution :
- Augmentation drastique du prix du foncier agricole (loyer 10 à 30 fois supérieur pour panneaux photos v au sol que pour un fermage classique)

- rétention des terres par les propriétaires et difficulté pour les jeunes et petits agriculteurs de s'installer.

- Destruction d'écosystème (surtout pour les prairies sauvages regorgeant d'espèces protégées)

- Nuisances visuelles pour les riverains et promeneurs (plusieurs hectares de panneau au sol, lignes à hautes tensions, poste d'acheminement du courant, cuve anti incendie, etc).

- Pas de recul sur ce type d'installation (effet sur la santé des animaux, des riverains, sur la chaleur dégagée par les panneaux approchant les 80° l'été, sur la faune et la flore sauvage présente dans les haies bocagères et les prairies).

- Saccage de terres agricoles et de zones naturelles, payé par nos impôts (via des aides de l'État) au seul profit de grands propriétaires et des sociétés privées.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@44 - Lepicier Xavier - Brissac-Loire-Aubance

Date de dépôt : Le 21/04/2023 à 21:31:41
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Pour le projet photovoltaique de Lusanger
Contribution :
Beau projet qui repond à la production d'énergie durable , propre sans aucun pollution.

La cerise sur le gâteau elle est en lien avec la production de nos agriculteurs qui nous permettent de manger chaque jours . Bravo
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@45 - Philippe - Sion-les-Mines

Date de dépôt : Le 21/04/2023 à 23:17:39
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Oui au projet
Contribution :
Un grand oui au projet photovoltaïque de lusanger, en parfaite cohérence avec la loi en vigueur.

Citoyens réveillez vous, un projet énergie verte, agriculture bio et local!

A lire les contributions on ressent bien le mécontentement des éleveurs bovins du secteur, mais les ovins on bien leurs place dans l'agriculture ! L'élevage concerné est déjà en place depuis plus de 15 ans.

Les brebis seront bientôt une espèce en voie de disparition, plus d'éleveurs car trop de contraintes.

Oui pour un vrai projet agricole qui va de l'avant !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@46 - Saulnier Théo - Grand-Fougeray

Date de dépôt : Le 22/04/2023 à 00:06:39
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet :L'avocat du diable
Contribution :
Mais laissez nous donc avancer, nous les industriels, et placer nos pions où cela nous arrange ! Nous avons encore trouvé un beau moyen de gagner de l'argent et du terrain sur la nature, en camouflant sous un bel emballage vert, la transformation d'espaces naturels en nouvelles zones industrielles ! Il est vrai que nous avons bien assez de surface déjà bétonné pour satisfaire notre business. Mais nous auront tout le temps de s'en occuper ensuite. Pour l'heure, profitons de l'anxiété ambiante pour mettre le paquet à la campagne dans les derniers espaces préservés de l'activité artificielle humaine ! Plus on fait loin de la ville, moins la population s'emparera rapidement de ce scandal industriel en devenir. Et de grâce, ne vous inquiétez plus, nous seront toujours là pour proposer nos services. Notre filière spécialisée dans le démantèlement sera d'ailleurs tout à votre disposition dés que l'amiante sera oublié. Pensez à l'emploi ! Notre devise : faire et défaire car c'est notre progrès ! Toujours pas satisfaits ? Changez de planète !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@47 - Martin Marie - Coulounieix-Chamiers

Date de dépôt : Le 22/04/2023 à 09:14:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Stop à l'artificialisation de nos terres agricoles
Contribution :
Il y a d'autres emplacements pour mettre ces centrales solaires. Énergie intermittente non pilotable. Nous voulons garder nos campagnes avec des paysages bucoliques et sa riche biodiversité. Stop à l'artificialisation de nos terres agricoles.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@48 - de Brancion Philippe - Trébédan

Date de dépôt : Le 22/04/2023 à 09:48:30
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet :Désaccord
Contribution :
La réalisation de telles usines dans les zones rurales sont dangereuse pour l'économie de ces zones : suppression de surfaces agricoles (alors qu'il y a des limitations dans les PLU pour cesser de "grignoter" ces surfaces), déséquilibre économique à cause de la création d'un appât du gain (augmentation du prix du foncier). C'est une industrialisation forcée de territoires non destinés à cet usage.

De plus il y a des dangers pour l'écosystème (températures élevées en été, sans contrôle), sans compter la nuisance visuelle (comparez ces champs de panneaux avec des paysages naturels et dites ce qui est le mieux).
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@49 - de Brancion Marie - Trébédan

Date de dépôt : Le 22/04/2023 à 09:50:04
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre
Contribution :
La réalisation de telles usines dans les zones rurales sont dangereuses pour l'économie de ces zones : suppression de surfaces agricoles (alors qu'il y a des limitations dans les PLU pour cesser de "grignoter" ces surfaces), déséquilibre économique à cause de la création d'un appât du gain (augmentation du prix du foncier). C'est une industrialisation forcée de territoires non destinés à cet usage.

De plus il y a des dangers pour l'écosystème (températures élevées en été, sans contrôle) et la santé, sans compter la nuisance visuelle (comparez ces champs de panneaux avec des paysages naturels et dites ce qui est le mieux).
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@50 - Edgar - Béganne

Organisme : personne physique
Date de dépôt : Le 23/04/2023 à 12:00:05
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet :projet parc photovoltaïque Lusanger
Contribution :
- Les loyers proposés aux propriétaires déstabilisent de manière considérable le marché foncier, avec des montants 10 à 30 fois supérieurs à un fermage. Conséquences: au détriment de la profession agricole et de nouvelles installations agricoles rendues difficile par l'augmentation des prix du foncier.

- Il y énormément de potentiel pour faire du PV sur des toitures ou en ombrelles sur des parkings de supermarchés, piscines existants.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@51 - Girard Franck - Antigny

Date de dépôt : Le 23/04/2023 à 18:00:10
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition aux projets PV qui consomment des terres nourricières
Contribution :
Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir prendre en compte mon avis d'opposition pour ce projet.

En effet. Il me semble que la solution PV est intéressante mais lorsqu'elle ne nuit pas à la biodiversité, au monde rural, et à la production agricole.

Aussi, les installations doivent être priorisees dans les zones urbaines ou industrielles, en tout cas sur des terres déjà artificialisées. Parking, toitures de grands bâtiments industriels ou publics...

Certainement pas dans des zones de cultures et proches de la biodiversité, ses habitats, et les zones naturelles...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@52 - Fontaine Luc - Chalais

Date de dépôt : Le 23/04/2023 à 18:21:25
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable à ce projet
Contribution :
Transformer les paysans en énergéticiens : éoliennes + photovoltaique + méthanisation, c'est pas la solution. La solution c'est payer le travail bien fait à son juste prix. Dans tous les cas, le photovoltaïque au sol sur terres agricoles, naturelles ou forestières = artificialisation.

Il y a suffisamment de terres déjà artificialisées en France.

En rajouter c'est, de la pollution supplémentaire contre l'intérêt général.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@53 - MOCAER Estelle - Erbray

Date de dépôt : Le 23/04/2023 à 22:20:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avez-vous lu le laïus des agriculteurs ?
Contribution :
Pour ceux qui s'opposent au projet, avez-vous lu ce qu'explique les associés du GAEC qui profiterons de ces terres ?

Non, eh ben faites-le.

En attendant de trouver une solution à notre dépendance aux énergies quelles qu'elles soient, laissons faire les porteurs de projets qui s'inscrivent dans une démarche progressiste.

Et pour la nature et les animaux qui partagerons leur vie avec ce projet, je ne me fais pas de souci : ils s'adaptent plus vite aux nouveautés que l'homme ne met de temps à discuter au lieu d'agir.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@54 - PACORY ALEXANDRE - Guémené-Penfao

Date de dépôt : Le 24/04/2023 à 09:46:56
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opinion citoyen sur le projet de parc photovoltaique à Lusanger
Contribution :
Bonjour,

je tiens à signaler ma totale opposition au projet de parc photovoltaique à Lusanger.

C'est une véritable aberration que d'utiliser le sol comme support à l'energie solaire, de se soumettre par contrat à de grandes entreprises mutinationales (n'ayant pour unique but le sacro saint profit), de salir la filière énergétique solaire de la sorte (utilisation des toitures existantes de manière raisonnée).

Merci de prendre en compte ma contribution

Cordialement

M.Pacory A
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@55 - Pacory Démont Julie - Guémené-Penfao

Date de dépôt : Le 24/04/2023 à 16:10:04
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opinion citoyen sur le projet de parc photovoltaique à Lusanger
Contribution :
Bonjour,

Le photovoltaïque oui mais pas sur des terres agricoles!!!

Il y a tant de toitures inoccupées, tant de bâtiments en construction qui ne demandent qu'à être équipés, tant de foyer qui pourrait produire et revendre de l'électricité avec des panneaux photovoltaïques sur leur toits.

La solution est ailleurs que sur les terres agricoles, qui nous nourrissent permettent à la vie végétale et animale de vivre.

Ne tombez pas dans le panneau du productivisme au détriment de nos paysages et de notre nature.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@56 - Mickaël - Campbon

Date de dépôt : Le 24/04/2023 à 22:42:28
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : parc photovoltaïque de lusanger
Contribution :
Un grand pour à ce projet d'un parc photovoltaïque.

Production d'énergie verte, ce qu'une grande partie de la population demande.

Grâce aux panneaux, une meilleure pousse d'herbe surtout en été pour l'engraissement des agneaux.

Les éleveurs ovins de Loire-Atlantique subissent depuis plusieurs années des vols de brebis et d'agneaux. Ce parc sera clôturé et sécurisé par caméra ce qui permettra aux associés de passer des nuits plus calmes.

Production d'énergie verte. une parcelle pour le pâturage proche du corps de ferme, un site sécurisé, pour moi un très grand oui à ce projet .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@57 - Tony - La Meilleraye-de-Bretagne

Date de dépôt : Le 25/04/2023 à 10:16:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis favorable au projet
Contribution :
Je soutiens ce projet, car combiner production d'énergie verte et agriculture me semble une bonne alternative.

Et si cela peut aider les agriculteurs concernés a continuer leurs activités sereinement, je suis pour a 100%

Cordialement
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@58 - Clovis - Lusanger

Date de dépôt : Le 25/04/2023 à 11:18:51
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable
Contribution :
Ce type de projet devrait voir le jour sur des terres avec de moindres qualités écologiques. Ici, il s'agit de prairies naturelles riches en diversité qui se raréfient dans la région. Pourquoi ne pas les implanter sur des terrains cultivés et labourés depuis des décennies et qui abritent moins de diversité biologique.

Je propose aussi de prioriser les installations sur des bâtiments neufs ou déjà construits afin d'éviter les pressions supplémentaires sur les milieux naturels qui ont le sait souffrent déjà assez.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

E59 - Bernard BOUIN

Date de dépôt : Le 25/04/2023 à 12:03:12
Lieu de dépôt : Par email
Objet :projet parc photovoltaïque de Lusanger
Contribution :
Bonjour Mesdames et Messieurs,Le projet agrovoltaïque serait sans doute moins critiqué par certains si les animaux associés à ce projet était des bovins.Malheureusement, techniquement cette solution beaucoup plus onéreuse, plus haute et plus visible, avec du béton et de l'acier pour support, et non du bois n'a pas été retenue pour ces raisons.Je rappelle que l'élevage d'ovins pour la viande est bel et bien une production agricole à part entière et donc n'enlève rien par sa présence à l'Agriculture Française.Donc OUI à l'agrovoltaïsme associé à l'élevage ovin à LUSANGER
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@60 - SANDY - Lusanger

Date de dépôt : Le 25/04/2023 à 22:51:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet :CONTRE le projet agri-voltaique à Lusanger
Contribution :
1 - Favorable aux ENR sur les espaces DEJA artificialisés comme les parkings, bâtiments, hangars et divers toits (plateformes logistiques démesurées entre Puceul, Derval et le Grand Fougeray). Parcs éoliens présents à Derval, Lusanger et Sion... Loi du 10 mars 2023 : article L. 515-44 « L'autorisation environnementale tient également compte, le cas échéant, du nombre d'installations terrestres de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent déjà existantes dans le territoire concerné, afin de prévenir les effets de saturation visuelle "

2 - Favorable à l'agroforesterie pour protéger l'élevage ovin et non aux panneaux solaires, probablement fabriqués à l'autre bout de la planète. Concurrence entre l'agriculture classique et les promoteurs d'énergie (augmentation du prix des terres agricoles)

Merci
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@61 - SARL AGRITECH LUDOVIC - Conquereuil

Date de dépôt : Le 26/04/2023 à 09:15:55
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet :projet photovoltaïque Lusanger
Contribution :
Oui pour le projet, c'est une énergie verte idéale dans le contexte de la transition énergétique, l'énergie solaire n'émet pas de gaz à effet de serre ou de dioxyde de carbone, de plus, les panneaux sont majoritairement composés de matériaux recyclables.

Dans ce contexte compliqué pour l'agriculture, cette diversification permet aux agriculteurs de se sortir un meilleur revenu associant l'élevage et la production d'électricité.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@62 - PROVOST PHILIPPE - Guémené-Penfao

Date de dépôt : Le 26/04/2023 à 12:10:04
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Parc photovoltaïque LUSANGER
Contribution :
Je suis agriculteur et je m'oppose à ce projet.

Les loyers offerts aux propriétaires sont très importants (ici 10 à 20 fois supérieures à une location par fermage). Ils déstabilisent complètement le marché foncier agricole. Un phénomène de rétention du foncier par les propriétaires est à redouter empêchant ainsi des installations ou des cessions de bail. Si l'agrivoltaïsme apporte un bénéfice individuel à l'agriculteur impliqué (pas de fermage à payer, indemnité pour l'entretien de l'espace), cela se fait au détriment de toute la profession agricole qui verra le prix des terres agricoles augmenter.

le prêt à usage est dangereux pour l'éleveur(se) car il peut être résilié à tout moment et le régime protecteur des baux ruraux ne s'applique pas dans le cas de prêt à usage.

Malgré les dires de la société ABO-WIND, le projet agricole reste un alibi car c'est une obligation pour les projets de parc photovoltaïque sur des parcelles agricoles de maintenir une activité de production agricole. De plus l'éleveur(se) est même payé(e) pour entretenir les parcelles (ici 250€ par ha et par an d'indemnisation). L'agriculture est au service de ces installations.

La compensation collective (obligatoire certes) n'est pour moi qu'un moyen de fédérer des partisans et je pense que la CUMA de la ROCHE qui n'a pas répondu aux sollicitations l'a bien compris.

Ces installations figent le système dès le choix de pose de l'installation (choix de la hauteur, de l'écartement, ...) et rend impossible la transmission des sols vers d'autres modes d'exploitation.

Les parcs photovoltaïques nous sont présentés comme une solution pour faire face aux aléas climatiques (canicule, grêle, gel). Ce ne sont que des petits pansements. Ces investissements au coût colossal relèvent au contraire d'une mal-adaptation au changement climatique.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@63 - Gaborieau Romain - Derval

Date de dépôt : Le 26/04/2023 à 15:40:43
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition au projet
Contribution :
Agriculteur bio à Derval, je m'oppose à ce projet... Tout d'abord car cela contribue à la rétention foncière des propriétaires fonciers (pourquoi louer mes terres à un jeune 120€/ha alors que je peux espérer 1500€/ha avec ce type de projet)?

Ce phénomène de rétention à déjà commencé.

Il serai plus judicieux de couvrir les bâtiments et les parkings, ancienne décharge....avant de mettre des panneaux dans les champs.

Produire l'électricité(à la campagne) loin des lieux de consommation (en ville)est également incohérent de part les pertes énormes d'énergie.

Ce projet fige un système dans le temps (minimum 30ans, et après ?)

L'intérêt pour le propriétaire est évident, l'intérêt individuel pour l'exploitante n'est pas remis en cause, le grand gagnant est le porteur de projet.

Le grand perdant est l'agriculture en général, il est d'ailleurs convenu dans le projet une compensation à une cuma voisine (sans concertation, copil) , c'est donc bien qu'il y a des pertes pour le milieu agricol.

Un projet qui divise encore un peu plus l'agriculture
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@64 - RICHARD FREDERIC - Derval

Date de dépôt : Le 26/04/2023 à 23:09:16
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposé au Projet
Contribution :
Jusqu'à aujourd'hui, il n'y a toujours pas eu d'inventaire réaliser en France et dans les régions pour connaître le besoin en surfaces photovoltaïques pour la production d'énergie globale et les surfaces en capacités de recevoir des panneaux sans toucher au foncier agricole (parking, toitures batiments industriels, maisons...).

Comme il est plus facile de poser des panneaux sur un sol nu, les entreprises solaires foncent sur le foncier agricole car plus générateur de revenu pour elles.

Elles ne se posent pas la question de la destinée première de ce sol qui doit servir à nourrir la population. Bien sur dans le projet tout est bien édulcoré pour promouvoir l'agriculture, mais les rendements seront moindres sur des parcelles à l'ombre et qui ne pourrons être travaillées puisqu'il n'y a pas d'accès pour des engins agricoles.

Par la même occasion elles remettent en cause tout ce qui encadre le foncier agricole (fermage, accès aux aides PAC...), de plus cela va amener de la spéculation sur le foncier comme autour des villes. Les propriétaires voisins sont tout aussi légitimes de penser pouvoir monter le même projet.

Ceci va désavantager les jeunes qui veulent s'installer pour accéder à des terres pour leur projet d'installation, le fermage étant à des prix beaucoup plus bas que ce que rapporte ce type de projet aux propriétaires. Certains propriétaires ne voudront même plus faire de bail (comment justifier des demandes de prêts à la banque si le foncier n'est pas garanti sur du long terme?) et d'autres les laisseront en friches en espérant qu'un jour eux aussi pourront monter ce type de projet.

Je ne suis pas opposé à la production d'électricité grâce aux panneaux photovoltaïques, je suis moi même agriculteur et je viens de construire un hangar à fourrage pour stocker mon foin et ma paille à proximité de mes animaux avec des panneaux solaires dessus.

Bien sur qu'à titre individuel aussi bien pour le propriétaire et les agriculteurs c'est intéressant, mais ceci va remettre en cause beaucoup de chose pour le COLLECTIF AGRICOLE. Au final ceux qui vont trouver le plus leur compte se sont les entreprises qui installent les panneaux et gèrent ces centrales, car peu d’impôts reviennent aux collectivités.

Si nous produisons de l'énergie dans nos champs et que l'on fait venir des cargos d'Amérique du Sud pour nous nourrir demain, je ne vois pas comment nous allons nous en sortir du réchauffement climatique et quel sera le bilan carbone.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@65 - LAMBERT Marie-Claude - Lusanger

Date de dépôt : Le 27/04/2023 à 11:44:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition au projet.
Contribution :
Il est fort dommage d'utiliser des terres agricoles pour y implanter des structures solaires, alors que les bâtiments agricoles, zones industrielles, zones artisanales, etc... s'y prêtent beaucoup mieux et n'altèrent en rien le paysage.

Par ailleurs, le fait d'y adjoindre des caméras de surveillance ; et qui pourraient être utilisées à mauvais escient, surtout dans un endroit où elles devraient être absentes, me dérange beaucoup.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@66 - ORAIN Marie-Noëlle - Châteaubriant

Date de dépôt : Le 27/04/2023 à 12:25:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet :REGISTRE NUMERIQUE
Contribution :
Je ne suis pas favorable à ce projet pour plusieurs raisons :

Les équipements photovoltaïques ne doivent pas être réalisés sur les sols agricoles, il y a suffisamment de lieux (parking, toits, friches...) pour être développés. Les sols agricoles doivent être réservé à la production de notre alimentation, pour notre souveraineté alimentaire. Artificialisation des terres agricoles avec ce type de projet affecte également la biodiversité. Les loyers offerts aux propriétaires déstabilisent complètement le marché foncier, avec des montants 10 à 30 fois supérieurs à un fermage (110€/ha vs 4000€ pour du PV). Si l'agrivoltaïsme apporte un bénéfice individuel à l'agriculteur impliqué (pas de fermage à payer, indemnité pour l'entretien de l'espace) cela se fait au détriment de toute la profession agricole qui verra le prix des terres agricoles augmenter et un phénomène de rétention du foncier par les propriétaires.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@67 - Joly Frédérique - Lusanger

Date de dépôt : Le 27/04/2023 à 12:33:54
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre
Contribution :
Bonjour,

Habitant à proximité direct du projet, je m'y oppose. Je trouve cela dommage et incohérent d'industrialiser une zone naturelle et riche en biodiversité : les surfaces déjà existantes pour poser des panneaux photovoltaïques ne manquent pas. Je suis dérangé par les intérêts financier qui prennent le dessus sur le réel intérêt écologique: peut être est-ce naïf de ma part, mais une forêt ne serait-elle pas plus cohérente pour faire face au réchauffement ainsi que pour préserver la biodiversité?

Néanmoins, je suis pour un projet d'agriculture biologique qui n'artificialise pas les sol.

La présence de caméra me dérange même si je conçois qu'elle soient rassurantes pour l'agricultrice.

J'ai quitté la ville pour la campagne, ce n'est pas pour vivre dans une zone industrialisé, entre panneau solaire, caméra et éolienne, quand d'autres solutions plus cohérente s'offre à nous. De plus, notre maison qui est le projet de toute une vie, va perdre en valeure.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@68 - y'a pas photo y'a pas photo - Lusanger

Date de dépôt : Le 27/04/2023 à 13:18:50
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet :opposé
Contribution :
Monsieur le commissaire enqueteur

Après avoir étudié attentivement le dossier ainsi que les contributions posées, nous collectif "y'a pas photo" nous prononçons contre ce projet.

Le nombre de caractère étant limité veuillez retrouver notre contribution au format pdf en pièce jointe, ainsi qu'une lettre de l'association des Vieilles maison française se prononçant contre le projet ainsi que des documents annexes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le collectif "Y'a pas photo"

Pièce(s) jointes(s) :

ABO WIND

CPENR de Lusanger (44)
Résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement d'une centrale solaire photovoltaïque au sol

Thème / Sous-thème	État initial	Enjeu	Principaux effets potentiels du projet	Type	Impact	Mesures ERC et d'accompagnement envisagées	Impact résiduel
CHI ROS	Le dense réseau de boisements qui ponctue les prairies de fauche présente de réelles potentialités en termes de gîtes arboricoles, gîtes actuels ou futurs. Les résultats des écoutes nocturnes ne semblent toutefois pas révéler la présence de colonies sur site pour les principales espèces arboricoles parmi les noctules et les murins. Le bocage du site en fait également un site très favorable pour les chauves-souris en activité de chasse et de transit. Les différentes haies du site sont interconnectées formant un maillage continu à l'échelle de la ZIP, maillage en connexion avec les haies des milieux périphériques.						
Les oiseaux	L'essentiel du cortège observé concerne des espèces sylvicoles, qui nicheront dans les zones boisées, les haies et les buissons. Ces habitats permettent la présence d'une grande diversité d'espèces nicheuses (41 espèces observées). L'essentiel du cortège des milieux bocagers et forestiers observé est composé d'espèces communes et non menacées : l'essentiel des espèces observées dans les haies du site (Fauvette à tête noire, Pouillot véloce, Pinson des arbres, Pipit des arbres, Troglodyte mignon, Accenteur mouchet, Loriot d'Europe, les mésanges, ...). Ce cortège comprend plusieurs espèces patrimoniales ou remarquables aux échelles nationales et/ou régionales (espèces menacées ou quasi menacées), autant d'espèces à enjeux de conservation qui fréquenteront les milieux buissonnants, arborés et les prairies de la zone, notamment ceux localisés au sein du périmètre du projet. Le réseau dense de haies du site et de ses bordures est donc d'une grande importance pour le maintien de ces espèces sur zone.	Modéré	***En phase chantier*** Destruction directe des habitats naturels et habitats d'espèces ; Risque de mortalité d'individus ; Perturbations et dérangement en phase chantier.	D T	Faible à modéré en phase chantier	Mesure R n°16 : Mise en place d'un management/suivi environnemental du chantier Mesure R n°17 : Limiter les risques de pollution en phase chantier et de démantèlement Mesure R n°18 : Favoriser les travaux en dehors des périodes sensibles pour la faune Mesure R n°19 : Limiter l'emprise globale du chantier, sécurisation du chantier et mise en défense Mesure R n°30 : Maintien des linéaires de haies, des arbres et gestion adaptée Mesure R n°31 : Maintien et aménagement du bâti du site Mesure R n°32 : Orientation écologique de l'entretien de la centrale et des milieux limitrophes	Faibles en phase chantier
	Les autres cortèges sont moins bien représentés sur le site, notamment celui lié aux milieux ouverts. Dans ce cortège, l'Alouette des champs et le Bruant proyer ont été observés en périphérie du périmètre du projet, peu favorable en lui-même à leur nidification. La présence de quelques bâtiments abandonnés dans la partie Est du périmètre du projet n'a pas donné lieu à l'observation d'espèce nichant dans ce type d'habitat. Le périmètre constitue en revanche une zone de chasse favorable pour certains ces taxons comme les hirondelles ou le Martinet noir.	Fort	***En phase exploitation*** Risque d'effarouchement sur le site et dans les milieux limitrophes ; Dérangement/mortalité liés à l'entretien et à la maintenance du site.	D/I P	Faible à modéré sur les oiseaux nichant au sol en fonction des modalités de pâturage		Faibles sur les oiseaux nichant au sol en fonction des modalités de pâturage en phase d'exploitation
Les reptiles	La dominance des parcelles prairiales ouvertes au sein de la ZIP limite les potentialités d'accueil pour les reptiles qui exploiteront surtout certains milieux périphériques. Les lisières bien exposées constituent des habitats favorables. D'une manière générale, pour ces espèces, les habitats favorables et fréquentés sont essentiellement les écotones entre	Faible	***En phase chantier*** Destruction directe des habitats naturels et habitats d'espèces ; Risque de mortalité d'individus ; Perturbations et dérangement en phase chantier	D T	Faible	Mesure R n°16 : Mise en place d'un management/suivi environnemental du chantier Mesure R n°17 : Limiter les risques de pollution en phase chantier et de démantèlement Mesure R n°18 : Favoriser les travaux en dehors des périodes sensibles pour la faune	Faibles en phase chantier
			En phase exploitation	D/I P	Faible		Nuls à positifs en

• 25 •
NCA, Études et Conseil en Environnement

ABO WIND

CPENR de Lusanger (44)
Résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement d'une centrale solaire photovoltaïque au sol

Tableau 3 : Tableau de synthèses des enjeux, effets et mesures ERC de l'environnement naturel du projet de Lusanger

Thème / Sous-thème	État initial	Enjeu	Principaux effets potentiels du projet	Type	Impact	Mesures ERC et d'accompagnement envisagées	Impact résiduel
Les habitats naturels	Le périmètre du projet photovoltaïque présente ainsi un certain nombre d'habitats patrimoniaux et remarquables, habitats qui couvrent une surface non négligeable du site.	Fort	Destruction directe des habitats naturels et habitats d'espèces	D T	Faibles à modérés (essentiellement dépendant des habitats impactés)	Mesure R n°16 : Mise en place d'un management/suivi environnemental du chantier Mesure R n°17 : Limiter les risques de pollution en phase chantier et de démantèlement Mesure R n°19 : Limiter l'emprise globale du chantier, sécurisation du chantier et mise en défense Mesure R n°30 : Maintien des linéaires de haies, des arbres et gestion adaptée Mesure R n°32 : Orientation écologique de l'entretien de la centrale et des milieux limitrophes	Nul à faible
				D/I P	Faibles à modérés en fonction de la gestion en phase exploitation		Nul à faible
Les zones humides	Les zones humides couvrent une surface assez importante du périmètre du projet, essentiellement sur ses bordures Ouest et Sud, et plus ponctuellement au niveau de la parcelle localisée à l'Est de la RD39. Ces résultats in situ confirme ceux apportés par l'évaluation menée dans le cadre de l'étude du projet éolien de Derval II et ce que préjugeait les pré-zonages de zones humides du secteur.	Fort	***En phase chantier*** Destruction directe des habitats naturels et habitats d'espèces Perturbations et dérangement en phase chantier	D T	Faibles à modérés (essentiellement dépendant des prescriptions en phase chantiers)	Mesure R n°16 : Mise en place d'un management/suivi environnemental du chantier Mesure R n°17 : Limiter les risques de pollution en phase chantier et de démantèlement Mesure R n°19 : Limiter l'emprise globale du chantier, sécurisation du chantier et mise en défense	Nul à faible
			En phase exploitation L'imperméabilisation très limitée de la centrale associée à la possibilité pour l'eau météorique de toujours alimenter le sol et le sous-sol permettent d'indiquer que le projet n'aura pas d'incidences significatives sur la pérennité des zones humides entourant la centrale	D/I P	Faibles à modérés (essentiellement dépendant des prescriptions en phase chantiers)		
La flore (en particulier la flore patrimoniale)	Les potentialités de présence d'espèces végétales patrimoniales sont faibles au sein du périmètre du projet photovoltaïque.	Très faible à faible	***En phase chantier*** Le développement / l'apparition d'espèces exotiques envahissantes Risque de mortalité d'individus ***En phase exploitation*** La modification des pratiques d'entretien de la végétation (passage d'une gestion par fauche à un pâturage ovin) pourra avoir un impact sur la végétation. Le pâturage aura des impacts à la fois positifs et négatifs sur le cortège présent, sur la représentativité des espèces, sur l'apparition d'une mosaïque d'habitats. Les caractéristiques de la conduite de la nouvelle gestion auront un impact central sur l'évolution de la végétation.	D/I P/T	Faible	Mesure R n°16 : Mise en place d'un management/suivi environnemental du chantier Mesure R n°17 : Limiter les risques de pollution en phase chantier et de démantèlement Mesure R n°19 : Limiter l'emprise globale du chantier, sécurisation du chantier et mise en défense Mesure R n°30 : Maintien des linéaires de haies, des arbres et gestion adaptée Mesure R n°32 : Orientation écologique de l'entretien de la centrale et des milieux limitrophes	Nul à faible
Les mammifères	Les espèces attendues seront communes ou assez communes dans la région et le département et non menacées. Les principaux milieux favorables aux mammifères sont les zones boisées (bosquet, linéaires de haies) et le vallon des ruisselets/fossés. Ce sont ces milieux qui accueilleront l'essentiel de la biodiversité observée ou potentielle, notamment les espèces protégées (Hérisson d'Europe, Ecureuil roux).	Faible	***En phase chantier*** Destruction directe des habitats naturels et habitats d'espèces ; Risque de mortalité d'individus ; Perturbations et dérangement en phase chantier	D T	Faible pour les grands et petits mammifères	Mesure R n°16 : Mise en place d'un management/suivi environnemental du chantier Mesure R n°17 : Limiter les risques de pollution en phase chantier et de démantèlement Mesure R n°18 : Favoriser les travaux en dehors des périodes sensibles pour la faune Mesure R n°19 : Limiter l'emprise globale du chantier, sécurisation du chantier et mise en défense Mesure R n°29 : Aménagement des clôtures en faveur de la faune Mesure R n°30 : Maintien des linéaires de haies, des arbres et gestion adaptée Mesure R n°31 : Maintien et aménagement du bâti du site Mesure R n°32 : Orientation écologique de l'entretien de la centrale et des milieux limitrophes	Faibles pour les grandes espèces
	Le cortège chiroptérique relevé sur le périmètre du projet est manifestement important. Les caractéristiques du périmètre du projet en font un site d'intérêt pour les Chiroptères du secteur qui y trouvent des habitats de chasse et de transit très favorables en la présence du réseau de haies arborées.	Modéré (chiroptères)	***En phase exploitation*** Risque d'effarouchement sur le site et dans les milieux limitrophes ; Dérangement/mortalité liés à l'entretien et à la maintenance du site	D/I P			Nuls sur les petites espèces

• 24 •
NCA, Études et Conseil en Environnement

ABO WIND

CPENR de Lusanger (44)
Résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement d'une centrale solaire photovoltaïque au sol

CONCLUSION GENERALE

Le projet de création d'une centrale solaire photovoltaïque au sol, sur la commune de Lusanger, porté par la CPENR de Lusanger, s'inscrit pleinement dans un contexte fort de développement des énergies renouvelables au niveau européen, se déclinant lui-même de différentes façons aux niveaux national, régional, mais également local.

Le site est constitué de plusieurs parcelles, toute en zone A d'après le PLU de Lusanger. Le site d'étude se situe sur des parcelles agricoles exploitées et permettra de maintenir une activité agricole en mettant en place un pâturage ovin, en conformité avec les volontés du propriétaire des parcelles d'implantation.

Paysage

L'état initial a démontré que le site d'étude n'est pas visible depuis les aires d'étude éloignée et rapprochée. De ce fait, le paysage et le patrimoine de ces aires d'étude ne seront pas impactés par le projet, quelles que soient les mesures mises en place.

Initialement, les enjeux paysagers et patrimoniaux concernant le projet de centrale photovoltaïque au sol de Lusanger sont faibles. Cela s'explique principalement par l'éloignement du site d'étude des grandes zones d'habitations et par l'omniprésence de la strate arborée. L'analyse des intervisibilités a démontré qu'il est possible de percevoir le site d'étude essentiellement lorsque l'observateur parcourt les voies de circulation qui l'encadrent, et depuis les habitations situées aux plus proches de la zone de projet.

ABO Wind a fait le choix de prendre en compte l'ensemble des enjeux mis en évidence lors de l'analyse de l'état initial, tous domaines confondus. De ce fait, l'emprise du projet diminue nettement par rapport à celle du site d'étude, puisque 53,6 % de la surface de cette dernière est investie par le projet. La taille du projet est diminuée par rapport à celle du site d'étude, ce qui réduit la proportion de la centrale dans son environnement. Cela entraîne une baisse des impacts initialement prévus en l'absence de cette réduction. De plus, il est proposé de planter une haie bocagère en complément de celle déjà existante, afin de diminuer la présence du projet visible depuis l'habitation du lieu-dit de la Guillaumière la plus exposée.

Autrement, le projet sera ponctuellement visible depuis les voies de circulation l'encadrant.

Le projet photovoltaïque ne sera que ponctuellement visible dans les environs : la qualité paysagère globale est conservée, car le projet sera peu prégnant.

Biodiversité

Les impacts potentiels résiduels du projet sont donc globalement faibles pour les différents compartiments biologiques étudiés.

La mise en place de procédures durant le chantier, notamment concernant les mises en défens et le respect d'un calendrier favorable à la faune limite les impacts potentiels de cette étape. La phase chantier aura donc un impact nul à faible sur les habitats naturels, la faune et la flore du site et de ses alentours. Les impacts du projet sont donc acceptables et compatibles avec le maintien de la biodiversité locale, notamment des espèces patrimoniales et protégées.

En phase d'exploitation, les impacts attendus du projet, suite à la mise en place des mesures de réduction envisagées, seront essentiellement faibles pour la biodiversité de la parcelle d'implantation et seront également faibles pour la faune des milieux périphériques. Ceci est possible par le choix de l'implantation initiale évitant en particulier les zones humides et les formations boisées. Les différentes mesures intégrées au projet et les mesures de réduction d'impacts envisagées feront en sorte de faire de la centrale photovoltaïque de Lusanger un élément compatible avec le maintien de la biodiversité locale, notamment des espèces patrimoniales et protégées.

Face à l'absence d'impacts potentiels résiduels significatifs, aucune mesure compensatoire n'est justifiée et aucune demande de dérogation pour la destruction d'espèces protégées n'est nécessaire.

Ainsi, l'impact global du projet est faible et les mesures proposées apparaissent cohérentes et proportionnées avec les sensibilités relevées.

Le tableau de synthèse reprend les enjeux espèces, enjeux habitats, impacts bruts et résiduels du projet. Suite à l'application des mesures les impacts résiduels concernant le milieu humain, le milieu physique, le milieu naturel et le paysage vont de positif à faible.

Avec ce projet, 14,29 GWh/an seront injectés dans le réseau public d'électricité, soit la consommation électrique équivalente d'environ 6 680 habitants chaque année (hors chauffage). L'émission de près de 1 230 T de CO_2 sera évitée tous les ans, grâce à la production d'une énergie renouvelable.

Le projet de centrale photovoltaïque au sol s'insère dans une démarche de développement durable et d'aménagement du territoire, et aura également un impact positif sur l'économie locale à plusieurs niveaux.

La présente étude d'impact a ainsi permis de prendre en compte l'ensemble des contraintes de ce projet, en analysant ses effets sur les environnements humain, physique, la biodiversité et le paysage, et en évaluant les mesures d'évitement et de réduction qui seront mises en œuvre en phase chantier, en phase d'exploitation et en phase de démantèlement. Celles-ci sont suffisantes au regard du contexte du site et des effets résiduels après leur mise en place.

• 30 •
NCA, Études et Conseil en Environnement

Le délégué départemental de Loire-Atlantique

VMF 44

Bruc 4 – 44290 Guéméné-Penfao

Le 13 avril 2023.

Monsieur,

Vous nous avez interrogés sur le projet de la société CPENR (ABO WIND) pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Lusanger et plus spécialement sur les parcelles 1-2-4-7 et 44 section YG.

Notre association qui regroupe plus de 18 000 adhérents au plan national, créée depuis 1958 et reconnue d'utilité publique depuis 1963, œuvre pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine bâti et paysager.

Il ressort des documents en notre possession, notamment le dossier d'enquête publique, que ce projet représente un risque de dégradation du niveau de la qualité environnementale et agronomique du site avec une diminution des surfaces agricoles dans une zone classée au PLU comme zone agricole protégée.

La réalisation de plusieurs équipements d'infrastructure, poste de livraison, citerne incendie, place de parking et emprise au sol de 52 689m2 pour la surface totale projetée des panneaux, sont de nature à modifier la qualité paysagère du site et à promouvoir un accroissement de l'artificialisation des sols.

La présence d'un Monument Historique, l'église Saint Jean du Vieux Bourg à moins de 900 mètres du projet, présente un risque éventuel lors des journées d'ouverture au public, d'un édifice classé.

L'ensemble de ces remarques peuvent être portées à la connaissance du commissaire-enquêteur et nous restons à votre disposition pour en parler.

Veuillez croire à l'assurance de nos sentiments distingués.

Antoine de Bruc

Délégué Départemental

VIEILLES MAISONS FRANÇAISES - 93, rue de l'Université 75007 Paris - T: 01 40 62 61 71 - F: 01 45 51 12 26 - www.vmfpatrimoine.o
NON ASSUJETTIE À LA TVA - SIRET: 784 313 827 00015 - BIC: BARCFRPP - IBAN: FR76 3058 8610 1006 5392 3080 15

Monsieur le commissaire enqueteur

Après avoir étudié attentivement le dossier ainsi que les contributions posées, nous collectif de riverains "y'a pas photo" nous prononçons contre ce projet pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, comme vous pouvez le voir dans l'enquête, l'ensemble des riverains de la Guillaumière et du Perray et des habitants de Lusanger qui se sont prononcés sur le registre numérique ou papier en mairie ont donné un avis négatif pour différentes raisons qui leurs sont propres. Ces avis des habitants proche du lieu qui subiront directement les nuisances de ce projet nous semblent prépondérant.

Nous tenons à souligner quelque incohérence du dossier présenté :
D'un point de vue de préservation de la faune. Il est clairement stipulé dans le dossier non technique que plusieurs habitats et espèces (notamment les chiroptères) pourront être détruits ou endommagés pendant le chantier, l'exploitation et l'entretien. Hors aucune demande cerfa de dérogation pour la destruction, l'altération, ou la dégradation de site de reproduction ou d'aires de repos d'animaux, d'espèces animales protégées n'a été posée (cf doc 1, 2,3). De plus aucune mention n'est faite de la salamandre tachetée ni de la couleuvre verte entre autres (cf photo 1 envoyées par un de nos membre vivant proche du site, espèce trouvé en jardinant sur son terrain), alors que ces espèces sont protégées. Rappelons que la jurisprudence du CA de Versailles estime que la destruction d'un seul spécimen est interdite (COUR D'APPEL DE VERSAILLES 1ère chambre 1re section ARRÊT CONTRADICTOIRE Code nac : 56C DU 02 MARS 2021 N° RG 19/05299 N° Portalis DBV3-V-B7D-TK6V Association FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT C/ SASU EDF RENOUVELABLES FRANCE …)

Autre incohérence ce projet est vendu comme un projet agricole alors que la mise en place d'un pâturage ovin n'est donnée que comme une mesure compensatoire dans le tableau "mesure erc et d'accompagnement envisagées" "Mesure A n°1 : Mise en œuvre d'un pâturage ovin extensif sur le site après travaux ". On voit bien que la mise en place d'un pâturage ovin ne serait qu'un faire valoir et non le but premier de ce projet, les agriculteurs étant de plus dédommagés pour "entretenir" le site. Ceci mettant les éleveur au service directe des promoteurs en énergie, et créant une nouvelle dépendance pour ceux-ci.
Il est dit que ce projet ne participe pas à une artificialisation des sols ors dans le dossier il est spécifié que "Les câbles qui relient les différentes rangées de modules au poste de transformation longerons les systèmes d'ancrage des tables dans des chemins de câbles capotés, ou seront placés dans des fourreaux placés dans des tranchées de 80 cm de profondeur maximum et de 1 m de largeurs" ainsi que " 16 à 18 pieux par tables de 30 m, 13 900 pieux environ seront implantés" pieux en métal battu ou vissés, si ils sont vissé c'est que du béton a été posé au préalable. Cette zone est une vraie prairie sauvage à forte biodiversité, la labourée ainsi pour ces installations serait un vrai écocide. Si l'agrivoltaïsme est l'avenir (ce dont nous doutons mais pourquoi pas) pourquoi ne pas choisir une terre déjà appauvrie par l'agriculture intensive et la labour, et qui, elle profitera de la présence de mouton pour être réenrichie par ceux-ci.

D'après le même dossier "La puissance totale du site étant supérieure à 250 kWc, le raccordement devra se faire en Haute Tension (HTA)", aucune étude ni concertation quant à l'impacte de ces lignes n'est faites, alors que 7 km de lignes à hautes tension ne peuvent être sans impacte sur le paysage, la faune, la flore, et les riverains, que celle-ci soit enterré ou aérienne.
Comme dit dans une précédente contribution les mesures de limitation de l'impact visuel grâce à des haies sont illustrées par des photo montage. Ces photos montrent des haies vertes et bien feuillues. Mais quand sera-t-il en automne, hiver et au plus chaud de l'été quand les chênes, autres arbres et buissons perdent leurs feuilles ? Nous, habitant de la campagne et proches du site savons bien que hormis à la fin du printemps, quand tous les arbres ont bien fait leurs feuilles, nous pouvons

aisément voir au travers des haies déjà existantes et qu'il en sera de même, y compris avec des haies "doublées".

Pour continuer, il apparaît que ce projet va à l'encontre de plusieurs recommandations du SCOT(Schéma de Cohérence Territoriale de la communauté de communes Châteaubriant-Derval) comme :
- limiter les projets d'aménagement et les extensions d'activités (logements, transports, zones d'activités) à proximité des sites patrimoniaux (Natura 2000, ZNIEFF...) pour ne pas venir dégrader des habitats naturels et perturber les écosystèmes présents (présence de la znieff foret de domnaiche à lusanger, et la zone en elle même est une prairie sauvage à très forte bio diversité).
- Favoriser la perméabilité écologique du territoire en préservant les principaux corridors écologiques. (la présence d'un site cloturé allant à l'encontre directe de cette prérogative)
- Maîtriser l'implantation des activités à risque et l'éloignement des zones à vocation d'habitat (présence du perray et de la guillaumière directement face au site ou sur les 2 trajets des lignes à hautes tensions prévus).
- Il est bien mis en avant dans le scot que la communauté de commune est très en avance dans les ENR, il n'est donc nul besoin de se précipiter sur des projet de la sorte, type de projet sur lesquels nous n'avons aucun recul car nouveau sur notre territoire.

Ensuite la loi du 10 mars 2023 servirait d'après les défenseurs du projet à remettre en cause les avis données précédemment par les différentes autorités compétentes or cette même loi stipule que : article L. 515-44 « L'autorisation environnementale tient également compte, le cas échéant, du nombre d'installations terrestres de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent déjà existantes dans le territoire concerné, afin de prévenir les effets de saturation visuelle " mais plusieurs contributeurs attentifs l'ont déjà relevé. La zone est déjà "saturée" d'éolienne on rentre donc bien dans ce cas de figure de "saturation visuelle".
Cette loi semble surtout servir d'alibi pour détourner les règles de la chambre d'agriculture quant à l'octroie de nouvelle terre en priorité aux jeunes agriculteurs en passant par un nouvel intermédiaire (ici abo wind). Prouvant une fois de plus que l'agriculture est secondaire dans ce type de projet et sert juste de faire valoir pour forcer l'installation de ce genre d'usine solaire.

L'installation d'un site sous vidéo surveillance à la campagne semble de plus aller à l'encontre du respect de la vie privée des riverains, passants et promeneurs. En effet, la multiplication de tels dispositifs jusque dans les campagnes risque de poser de sérieuses questions quant à l'atteinte à nos libertés fondamentales et à la vie privée. Cette surveillance peut constituer une atteinte à la vie privée des individus, notamment en ce qui concerne leur droit à l'image et la protection de leurs données personnelles. La collecte et l'utilisation des images des personnes sans leur consentement ou sans motif légitime pourraient être considérées comme une violation de leurs droits. Outre les atteintes à la vie privée, la mise en place d'un site vidéo protégé pourrait également restreindre les libertés individuelles des citoyens, telle que la liberté de circulation ou la liberté d'expression. En effet, la présence de dispositifs de surveillance peut créer un sentiment d'insécurité et d'autocensure chez les individus, les incitant à modifier leurs comportements et leurs déplacements par crainte d'être observés. Le respect du principe de proportionnalité est primordial en matière de protection de la vie privée et des libertés individuelles. Les autorités publiques doivent s'assurer que les mesures de surveillance mises en place sont proportionnées aux objectifs poursuivis et ne portent pas atteinte de manière excessive aux droits fondamentaux des citoyens. Dans ce contexte, il convient de rechercher des alternatives moins intrusives, comme la mise en place de dispositifs de prévention et de sensibilisation, ou encore le renforcement de la coopération entre les acteurs locaux et les forces de l'ordre.

Il est mis en avant que ce type d'installations aiderait à lutter contre le changement climatique mais

d'après le site EDF ENR "Les fortes chaleurs peuvent perturber le processus de conversion de la lumière en énergie. Plus la température des cellules photovoltaïques augmente, plus la tension au sein du système photovoltaïque diminue. Par conséquent, les panneaux solaires perdent en puissance et produisent moins d'énergie. " (dès que la température passe au-delà de 25°C, le rendement des panneaux diminue d'environ 0,4 % par degré supplémentaire. Faites le calcul : pendant les canicules, la perte de rendement atteint facilement 15 %) Et même si il est vrai qu'à l'ombre des panneaux il fait plus frais, en surface ceux-ci montent entre 70 et 80 degrés en plein soleil ce qui augmentera la température ambiante de la zone et pourrait nuire au reste de la faune et de la flore.
Toujour en rapport avec le changement climatique dans les pays comme la République-Tchèques en avance sur ce type de centrale Le temps ensoleillé a contraint les entreprise à déconnecter des centaines de centrales solaires du réseau pour la première fois dans l'histoire, car leurs niveaux de production élevés à des moments ou la consomation était basse ont créé un surplus menaçant le réseau électrique national.

Ensuite, il est évoqué la création d'emplois locaux, notamment via la société cpenr lusanger, une société "cpenr 'nom de la commune' " est ouverte à chaque dépôt de ce type de projet. Toute ces société par la même personne représentante d'abo wind, domicilié à Toulouse et toutes au capital de 100 euros https://www.societe.com/entreprises/2_rue%20du%20libre%20echange/31500_TOULOUSE.html

Quelques agriculteurs et habitants de SION LES MINES ont prononcé des avis en faveur de ce projet. Et il apparaît aussi dans les documents "avis cdpenaf" de la consultation que la CUMA DE GALOP de SION LES MINES bénéficierait d'une participation de 50 000 euros par le porteur de projet. Il serait intéressant de mettre ces deux faits en perspective pour savoir si ces avis peuvent être financièrement ou matériellement intéressés.
Il serait naïf de penser que ce type de société agit pour le bien commun, elle n'agit que pour son propre intérêt financier(chose normal dans un monde régit par le profit immédiat et le capitalisme de connivence, c'est de bonne guerre) en profitant d'une nouvelle loi pour relancer à la va vite un projet qui avait été précédemment rejeté par toute les autorité compétente (chambre d'agriculture, conseil municipal, DREAL, DDTM, CDPENAF.....).

Beaucoup d'agriculteurs s'inquiètent légitimement de l'augmentation des prix des terres agricoles que cela engendrera en mettant en concurrence les porteurs de ce type de projets et les agriculteurs en recherchent de terres (particulièrement les jeunes agriculteurs) les loyers offert au propriétaires étant 10 à 20 fois supérieures ici à une location en fermage. Ce projet apporterait peut être un bénéfice aux éleveurs qui en auront l'entretien (car il ne s'agit que de ça) cela ce fera au détriment de toute la profession paysanne et comme souvent encore plus pour les jeunes et les "petits" exploitant.

Veuillez trouvez en pièce jointe une lettre de l'association des vieilles maisons françaises se prononçant en opposition à ce projet (association historique contant plus de 18000 adhérent).

Si ce projet devait avoir lieu notre collectif demanderait et militerait activement pour qu'il soit validé par une consultation via un référendum local sur la commune de Lusanger. En effet ce type de procédure de démocratie directe locale est passé de 8 en 2020 puis 26 en 2021 et à 74 en 2022 en France. Ceci montre la volonté croissante de nos concitoyens à s'impliquer plus fortement dans la politique locale et cette volonté dans un pays démocratique doit être prise en compte.

Nous ne sommes pas contre le photovoltaïque au contraire, mais comme dit dans de nombreux avis et c'est aussi l'avis de nombreuse autorité (chambre d'agriculture, confédération paysanne, différentes association de préservation de l'environnement), il faudrait avant tout occuper les zones déjà artificialisé, le problème étant pour les porteur de projet que cela est plus onéreux (si ceux ci

sont de véritable samaritain en quête de protection absolu de l'environnement cela ne devrait pas être un problème pour eux). Nous ne sommes pas non plus directement contre l'installation de nouvelles élevage sur la commune et sur ces terres en particulier mais comme dit dans l'avis de la DDTM "la valorisation des surfaces agricoles pourraient être assurées sans la réalisation de ce projet", et on pourrait imaginer remplacer les panneaux par des arbres productif transformant ainsi ce projet en agro foresterie et apportant encore des sources de revenues varié via l'exploitation de ces arbres aux éleveurs, ce projet irait lui vraiment dans le sens d'une préservation et même d'une amélioration de la faune et de la flore, sans destruction d'habitats et d'espèces, et en améliorant les conditions de vie des animaux en leurs apportant aussi couvert et ombrage.

En conclusion, notre collectif tient à rappeler que nous ne sommes pas opposés à la transition énergétique et au développement des énergies renouvelables, mais nous souhaitons que cette transition soit réalisée de manière responsable et respectueuse de l'environnement, des paysages, des agriculteurs et des habitants de notre territoire. Nous espérons que nos arguments et propositions seront pris en compte par les autorités compétentes et que des solutions alternatives pourront être étudiées pour concilier les enjeux énergétiques, environnementaux et sociaux.
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.
Le collectif "Y'a pas photo"

Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@69 - francois - Pierric

Date de dépôt : Le 27/04/2023 à 13:23:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet :PARQUE PHOTOVOLTAIQUE AVIS
Contribution :
Projet d avenir pour notre epoque ou lon parle d environement et de luter contre le rechaument climatique avis favorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@70 - Paris Fabrice - Lusanger

Date de dépôt : Le 27/04/2023 à 20:02:43
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis favorable projet photovoltaïque
Contribution :
Du fait que tout a été étudié quand aux effets perturbateurs lié à l'environnement et aux vivants dans sa globalité et que cela ne présente pas de risques majeurs, je suis pour ce projet et cela sera plus vert que le nucléaire.

Bonne chance 🙏
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@71 - didier - Nozay

Date de dépôt : Le 27/04/2023 à 20:33:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet :projet parc photovoltaique lusanger
Contribution :
Nous avons besoin d'énergies renouvelables alors faisons la.C,est propre ,mieux qu'un méthaniseur et la nature en profitera par le biais des moutons.

De plus ça serait plus " vert " que des cultures de céréales.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@72 - VRIGNON JEAN LUC - Guémené-Penfao

Date de dépôt : Le 27/04/2023 à 21:33:17
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Introduire des limites. Dire non à ce type de projet
Contribution :
L 'énergie photovoltaique est une ressource nécessaire, si ce n'est qu'il faut privilégier les meilleurs emplacements, ombrières, sur les toits des hangars agricoles, commerciaux, industriels, etc. C'est bien à partir du moment où l'implantation des panneaux en plein champs sera rejeté qu'il y aura, du fait de cette restriction, à choisir des lieux plus acceptables, aussi bien sur le plan esthétique, écologique qu'économique. Il est évident que cette filière peut déstabiliser l'agriculture en en faisant une activité principale. L'agriculteur va devenir un fournisseur d'énergie. Un autre choix comme des panneaux solaires sur les hangars agricoles permettrait un complément de salaire et serait du coup un véritable coup de pouce pour l'ensemble des exploitants. Il est préférable de répartir les implantations et les revenus associés que d'inciter les concentrations géographiques et financières .

C'est vraiment ce concept qu'il faut remettre en cause . Ce type de projet ne doit avoir lieu ni ici ni ailleurs et cela malgré les formes, les éventuelles compétences et garanties des pétitionnaires. Il est à noter que le bilan actuel de l'agrivoltaique est très mitigé et que la presse en relate bien les méfaits.

J'ajouterais que léenergie renouvelable au même titre que le développement durable nous mène droit à la catastrophe. A avoir de l'énergie sans limite et comme idéal un développement qui dure nous risquons une artificialisation de notre monde, une industrialisation outrancière. Là aussi il faut plutôt souhaiter que le durable se développe, que l'énergie ne soit pas à notre disposition sans effort. Plus que jamais, il faut se limiter. Comme disait Camus, un homme ca s'empêche. Comment sommes nous en train de réussir à épuiser l'eau potable alors qu'elle est, par sa nature et ses cycles inépuisable ?

Les militants par leurs oppositions sont salutaires, ils mettent de la contrainte, limitent ou font arrêter ces projets sans avenir . Aussi je vous prie, Monsieur le Commissaire enquêteur de donner un avis défavorable à ce projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

E73 -

Date de dépôt : Le 27/04/2023 à 22:03:19
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Parc photovoltaïque Lusanger
Contribution :
Bonjour,
Je souhaite donner mon avis sur ce projet.
Agregée de Sciences de la Vie et de la Terre, éleveuse de chevaux et je l'espère, future éleveuse ovine, la conjoncture actuelle, aujourd'hui beaucoup plus qu'hier, n'est pas à la rémunération des éleveurs (en particuliers ovins) à la hausse.
Dans mes prévisions, les aides européennes de la PAC représentent une part importante du revenu de l'éleveur, sans lesquelles une installation pérenne économiquement est impossible.
En effet aujourd'hui les consommateurs souhaitent de la viande de qualité, produite dans des exploitations à haute valeur environnementale ou bio, mais à prix discount ... Il y a des incohérences entre les aspirations des consommateurs et ce que leur permet leur porte-monnaie. En conséquence, les éleveurs ne sont pas rémunérés sur une base qui permette de couvrir leurs charges (prix de vente au kg inférieur au total des charges au kg, hors aides PAC).
Les consommateurs veulent aussi une énergie verte, sortir du nucléaire et des énergies fossiles, mais s'opposent à des projets de ce type ... Autre incohérence, les gens veulent bien de l'énergie verte, mais produite hors de leur vue, hors de leur secteur.
A mon sens, ce type de projet est le moins impactant concernant les nuisances : peu de nuisances visuelles surtout avec des haies implantées autour, peu de nuisances sonores surtout à distance des habitations.
Pour l'éleveur, ce type de projet permet de sécuriser économiquement l'exploitation, en lui apportant un revenu complémentaire non négligeable, et de se concentrer sur l'élevage. Le fait que dans ce projet l'élevage est certifié bio est bien-sûr un point positif et s'inscrit dans une démarche écologique et économique, gagnant-gagnant. En France et plus particulièrement dans le milieu agricole, il est presque honteux de gagner sa vie correctement, de "faire de l'argent". Je souhaite m'installer car je trouve ce métier passionnant et très technique, et le fait de pouvoir le coupler avec la production d'énergie électrique renouvelable renforce encore mon souhait. Je sais pertinemment que me lancer dans l'élevage va être difficile et chronophage, et je ne souhaite pas le faire à moins que cela soit rémunérateur. Je pense d'ailleurs qu'à terme les agriculteurs pourraient s'affranchir des aides européennes et enfin gagner leur vie grâce à leur travail uniquement, ce qui serait pour beaucoup très gratifiant. Aujourd'hui les agriculteurs sont obligés de raisonner leurs pratiques en fonction des aides qu'ils peuvent obtenir ou des règles de la nouvelle PAC, au lieu de les réfléchir de façon technique et écologique.
Je suis donc favorable à ce projet, pour toutes les raisons énoncées ci-dessus.
Maëlle NAUROY49070 Saint Lambert la Potherie
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@74 - Landrin Hélène - Lusanger

Date de dépôt : Le 28/04/2023 à 10:39:18
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre le projet d'un parc photovoltaique
Contribution :
Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous habitons à proximité du projet d'un parc Agrivoltaïque. Nous avons déjà des parcs éoliens qui sont proches de notre habitation.

Laissons nos terres agricoles aux agriculteurs et aux jeunes installés qui recherchent désespéramment des terres afin de réaliser et de pérenniser leur projet.

Gardons nos campagnes avec nos beaux paysages et une biodiversité végétale et animale.

Réservons ce type de projet à d'autres emplacements qui pourraient être exploités : hangar, entreprise...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@75 - Hamon Emmanuel - Lusanger

Date de dépôt : Le 28/04/2023 à 10:44:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre le projet d'un parc photovoltaïque
Contribution :
Bonjour,

Je suis installé à proximité du projet Agrivoltaïque, en tant que paysan boulanger sur une surface de 4 hectares.

Étant moi-même à la recherche de terres agricoles pour pérenniser mon projet. De voir partir des terres cultivables auprès de chez moi, pour faire de l'énergie, et pour quelle utilité ?

Il y aurait tant d'endroit ou mettre ce panneaux : sur des terres artificialisées, sans remettre tout le système agricole en cause.

Pour bien connaître les associés de Natur'agneaux et leur problématique (vols de moutons), je peux comprendre que le projet soit important pour eux.

Question à Mr L'enquêteur et aux porteurs du projet :

Est-ce que ce projet sur un espace naturel doit se mettre en conformité avec la loi 2023-54 ?

Celle-ci vise à limiter l'engrillagement nature (grillage d'1m20 de hauteur maximum et à 30cm du sol) afin de laisser passer la faune sauvage...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@76 - COCAUD Raphaël - Avessac

Date de dépôt : Le 28/04/2023 à 15:36:42
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Impact sur l'activité agricole
Contribution :
Je suis inquiet d'une éventuelle mise en place de ce projet et de son impact sur l'agriculture, et ce pour deux raisons :

Tout d'abord, il fige la destination des terres en prairie permanentes et pâturage ovin, alors que le potentiel agronomique du secteur permet une rotation prairie/cultures. Cela implique une perte de surface de production agricole. La région n'est pas un secteur traditionnel de la production ovine, en raison du potentiel agronomique des sols qui permettent des productions plus rentables. Les éleveurs ovins partie prenante du projet y voient leur intérêt et c'est entendable. Mais d'un point de vue collectif on voit bien que l'activité agricole devient secondaire sur ce projet, et qu'elle est le faire valoir pour tenter de rendre ce projet acceptable.

Par ailleurs, le loyer annuel perçu par le propriétaire dans ce genre de projet (1500€ à 3000€/ha) est démesuré vis à vis de la rentabilité que procure l'activité agricole traditionnelle. Le loyer perçu à l'année par l'agrivoltaïsme est équivalent au prix de vente des terres agricoles! Cela engendre un bouleversement considérable de l'économie agricole. Cela va inéluctablement inciter de nombreux propriétaires foncier à se détourner de la location classique (80 à 150€/ha) au profit de ce genre de projets.

Conscient qu'il est nécessaire de progresser vers la transition énergétique, je pense qu'il faut privilégier le développement photovoltaïque sur les toits, anciennes carrières, zones incultes avant d'aller en zone agricole. Si cela ne suffit pas, regardons à l'intérieur des zones agricoles, en fonction des potentiels agronomiques, et ciblons les terres à faible potentiel, non labourables, ou les besoins de protection spécifiques de certaines cultures (grêle,...)

Ce n'est pas le cas ici, puisque l'activité agricole envisagée est dictée par le besoin du promoteur et non l'inverse.

Nous sommes dans ce monde étrange qui nous propose des fermes urbaines sur les toits des villes pour faire pousser des légumes et des panneaux solaires dans les champs pour fournir de l'électricité. Ne serait-il pas plus logique de faire l'inverse?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@77 - Mahé Vivien - Ancenis-Saint-Géréon

Date de dépôt : Le 28/04/2023 à 15:59:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition au projet de parc photovoltaïque
Contribution :
Bonjour,

En tant qu' éleveur de moutons sur Ancenis, je suis opposé à ce type de projet.

Pour ma part, je vois sur Ancenis déjà la conséquence que peuvent apporter les projets de parc photovoltaïque: "La rétention de foncier de la part des propriétaires".

Je connais deux situations le démontrant,

la première:

Il y a 4 ans un GAEC de la commune arrêtais son activité agricole suite au départ en retraite d'un des associés, certains propriétaires n'ont pas souhaités remettre en fermage leurs parcelles sous prétexte de faire des réserve pour la chasse, au départ. Mais finalement il y a six mois de ça, idée d'un d'eux présenta une première ébauche de projet agro-voltaïque mais pour le moment sans être lui même agriculteur. Vous comprendrez que sans fermier, sur des terres cultivable la chose parait plus facile à mettre en œuvre.

Deuxième situation, me concernant:

Je me suis installé il y a 5 ans, afin de conforter mon système fourrager, je récupérais en CMD (Contra de Mise à Disposition de 4ans+ 2 renouvelable une fois) par la SAFER un ilot de 21 hectares.

Cette surface que j'aurais préféré avoir en fermage de manière à pérennisé mon système, les propriétaires ne souhaitais pas pour différente raison au moment de la signature de la CMD.

Deux ans plus tard, ces derniers me sollicite pour entrer dans leur projet de parc photovoltaïque. Une idée à la quelle j'ai refusé pour les raisons suivantes

- en limite d'une zone Natura2000

- une partie des terres artificialisée pour faire des routes et des postes techniques

- arrachage de haies

- plus de fauche d'herbe possible

- apport d'amende impossible aussi

et l'idée de voir mes moutons sous des panneaux à la place des haie ne me convenait pas.

Depuis ce projet que j'espère oublié par les propriétaire ma situation sur ces 21 hectares reste précaire car j'ai été obligé de renouvelé la CMD car les propriétaires ne voulais toujours pas de bail rural.

En conclusion, je pense que si ce genre de projet passe nous allons tout droit vers une rétention des terres agricoles de la part des propriétaires ce qui va accentué précarité pour les agriculteurs.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@78 - Laigle Laigle Eric et fils - Guémené-Penfao

Date de dépôt : Le 28/04/2023 à 16:02:41
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : La solution aux problèmes de l'énergie de demain.
Contribution :
A l'heure actuelle, il est important de trouver des solutions pour pouvoir encore bénéficier de l'électricité dans les années à venir.

Cette solution viens en complémentarité des centrales nucléaire trop souvent saturés.

Les panneaux solaire font partie des solutions pour résoudre le problème de l'énergie dans le futur.

Associé à des moutons pour pâturer l'herbe à coté, cela nous semble un projet viable économiquement et surtout écologiquement.

Nous sommes favorable à ce projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Etat : à traiter
Orientation : -
Question au maître d'ouvrage : -
Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non